Marie-Pierre Arthur reçoit le prix Félix-Leclerc *Page B 8*

L'ONU juge **la Syrie** en état de guerre civile *Page A 5*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CIII Nº 132 ◆ LE DEVOIR, LE MERCREDI 13 JUIN 2012 1,09 $ + taxes = 1,25 $

Violence et carrés rouges

Les artistes indignés par la ministre St-Pierre

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

En colère, quelque 2600 acteurs du milieu culturel, dans une fronde sans précédent, ont exigé des excuses publiques de la ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre, pour ses propos associant tous ceux qui portent le carré rouge à la violence. La ministre a refusé de présenter ses excuses hier.

Christine St-Pierre

Dans une lettre publiée sur le site Web du *Devoir*, ces milliers d'artistes, comédiens, metteurs en scène, cinéastes, écrivains, professeurs de cégeps et d'université, journalistes culturels et autres membres de la communauté artistique s'indignent des *«propos démagogiques»* tenus par Christine St-Pierre à la suite du refus de Fred Pellerin de recevoir, vendredi, le titre de chevalier de l'Ordre national du Québec. Dans une lettre envoyée à l'institution, le conteur avait invoqué la crise sociale actuelle pour justifier sa décision. La ministre a alors affirmé que le conteur avait le droit de porter le carré rouge, *«mais nous, on sait ce que ça veut dire le carré rouge, ça veut dire l'intimidation, la violence»*.

Les signataires qualifient de *«propagande»* cette généralisation. *«Vous n'êtes pas sans savoir que la grande majorité des acteurs du milieu culturel arborent fièrement le carré rouge»*, écrivent-ils, ajoutant qu'une *«ministre de la Culture ne peut se permettre de mépriser les artistes»*.

«Si votre objectif, en stigmatisant la violence as-

VOIR PAGE A 8 : **EXCUSES**

Lire aussi › Demande d'excuses des artistes à la ministre. La lettre envoyée à Christine St-Pierre et la liste de ses signataires. ***ledevoir.com***

Les Moscovites dans la rue

ALEXANDER NEMENOV AGENCE FRANCE-PRESSE

«La Russie sans Poutine». Des dizaines de milliers de manifestants ont déployé banderoles et drapeaux rouges, hier à Moscou, dans une première manifestation contre Vladimir Poutine depuis son investiture au Kremlin, le 7 mai. Cette «marche des millions», appelée par les leaders de l'opposition, a été autorisée par Moscou après de longues négociations et survient après cinq mois d'une contestation sans précédent du régime russe, qui montre des signes de durcissement. ***À lire en page A 5.***

Argenteuil

Le PLQ cherche le sens de sa défaite

- Marois veut des élections rapides
- Legault confesse un problème de « notoriété »

ANTOINE ROBITAILLE

Correspondant parlementaire à Québec

Il y a un *«message»* dans le résultat des élections partielles de lundi dans Argenteuil et LaFontaine, ont soutenu les ministres du gouvernement Charest hier, mais ces derniers ont refusé de préciser lequel.

Jean Charest

Pauline Marois

«Il y a toujours un message à l'endroit du gouvernement» lors d'une telle élection, a par exemple admis le ministre des Relations intergouvernementales canadiennes Yvon Vallières, hier. Mais pour le comprendre, *«il faudra regarder l'analyse plus fine»*, a-t-il conclu, au sujet de la défaite libérale dans Argenteuil et de la majorité érodée (de 69 à 55 %) dans LaFontaine.

Chose certaine, pour le ministre des Finances, Raymond Bachand, il ne faut pas extrapoler outre mesure les résultats d'une partielle. Il s'agit souvent pour les électeurs de *«passer un message sans conséquence,*

VOIR PAGE A 8 : **MESSAGE**

Lire aussi › Élections complémentaires – Jugé sur l'ensemble de l'œuvre. L'éditorial de Bernard Descôteaux. ***Page A 6***

Aujourd'hui

Affiche controversée › Amir Khadir envisage de poursuivre Québecor. Le groupe Mise en demeure semble ravi de faire «trembler» les politiciens. ***Page A 3***

Économie › Le plan de sauvetage ne suffit pas. L'inquiétude des marchés pousse les taux d'emprunt imposés à l'Espagne à des sommets. ***Page B 1***

Politique › Bouillabaisse budgétaire. C-38 pourrait ne pas être le dernier projet de loi du genre, estime Manon Cornellier. ***Page A 3***

Avis légaux ..... A 4
Décès ..... B 5
Météo ..... B 6
Mots croisés ..... B 6
Petites annonces ..... B 5
Sudoku ..... A 5

La culture dans le boudoir

Show de salon cristallise la tendance des spectacles à domicile

Le phénomène n'est pas nouveau, mais il semble tout près de faire boule de neige. Les artistes trimballent leur art jusque dans les résidences et les appartements. Dernier cas de figure : Show de salon, nouveau réseau social voué à la circulation des concerts intimes à la maison. Discussion sur les tenants et aboutissants d'une tendance qui se généralise.

FRÉDÉRIQUE DOYON

Karen Young en trio pour jazzer une soirée entre amis ? Éric Goulet (Possession simple, Les Chiens, Monsieur Mono) qui remonte le cours de son histoire musicale pour souffler les 35 chandelles de votre *chum* ? C'est possible. Il suffit de s'inscrire à Show de salon et de nouer une discussion en ligne avec l'artiste de son choix pour définir les paramètres du concert amical.

«Toutes les règles du jeu sont entre les mains des participants, artistes et hôtes de salon», résume en entrevue la conceptrice du projet et auteure-compositrice-interprète Brigitte Saint-Aubin. La conversation archivée permet de négocier les conditions d'accueil et tient lieu de contrat.

Une soixantaine de groupes, musiciens et auteurs-compositeurs-interprètes font déjà partie de l'aventure. Et à ce jour, quelque 80 salons ont servi de décor, depuis la mise en ligne du réseau en version bêta, à l'automne, avec une poignée d'artistes seulement. Le voilà officiellement et publiquement

VOIR PAGE A 8 : **SALON**

L.-A. BE

Brigitte Saint-Aubin a fait sa propre tournée des salons en 2006, pour faire connaître son premier album, *être*...

Rideau Hall

La reine plutôt que le « Picasso du Nord »

Le nouveau portrait d'Elizabeth II prendrait la place d'un tableau de Norval Morrisseau

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Celui qui était surnommé le « Picasso du Nord » devra vraisemblablement céder sa place à la reine Elizabeth II sur les murs de Rideau Hall. Après deux œuvres d'Alfred Pellan l'an dernier, c'est maintenant un immense tableau du peintre autochtone Norval Morrisseau qui sera remplacé par un portrait de la reine à Ottawa.

Celui-ci trônera dans la plus prestigieuse salle de Rideau Hall. Selon nos informations, le nouveau portrait de la monarque dévoilé le 6 juin à Londres sera en effet installé dans la salle de bal de la résidence officielle du gouverneur général. L'œuvre de Phil Richards — qui a coûté près de 100 000 $ — remplacerait du coup *Androgyny*, de l'artiste autochtone canadien Norval Morrisseau, qui avait été installée en septembre 2008. C'est l'ancienne gouverneure générale, Michaëlle Jean, qui l'avait choisie.

Un tableau spectaculaire

Avant Morrisseau, c'est le tableau *Charlottetown Revisited* de Jean-Paul Lemieux qui était exposé dans cette salle où se tiennent les cérémonies d'assermentation des ministres (la photo officielle comprend toujours le tableau), de même que plusieurs grandes cérémonies officielles.

Spectaculaire, le tableau de Morrisseau im-

VOIR PAGE A 8 : **TABLEAU**

ACTUALITÉS

Inquiétudes autour de la réorganisation des soins à domicile dans le Sud-Ouest

CAROLINE MONTPETIT

Visites à domicile minutées, rencontres bihebdomadaires avec leurs superviseurs: les travailleurs sociaux, physiothérapeutes et autres professionnels et techniciens de la santé offrant des soins à domicile se plaignent du nouveau système mis en place par le CSSS du Sud-Ouest-Verdun pour *«optimiser»* les soins à domicile.

Ce système, disent-ils, ne respecte pas le rythme de la clientèle, composée en majorité de personnes âgées, vulnérables et isolées, en plus de limiter l'autonomie des professionnels et de favoriser une concurrence malsaine entre les employés.

Et les professionnels affiliés à l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux ont protesté à ce sujet à grands coups de casseroles devant le point de services Saint-Jacques du CLSC de Saint-Henri, hier après-midi.

Martine Bouchard, par exemple, est physiothérapeute. On lui demande désormais d'effectuer cinq visites à domicile par jour, ce qu'elle juge excessif. *«Cela voudrait dire que je ne passerais pas plus d'une demi-heure chez chaque patient»*, dit-elle. Une demi-heure, c'est effectivement peu de temps pour faire faire des exercices à une personne âgée, évaluer ses capacités de marche et l'accès à sa baignoire, ainsi que se livrer à une évaluation biopsychosociale de son état.

«Cela voudrait dire que je ne passerais pas plus d'une demi-heure chez chaque patient»

«L'autre jour, on nous a dit qu'on avait passé trop de temps à tenter de convaincre une dame de retourner à l'hôpital», raconte Martine Bouchard.

Par ces mesures, le CSSS tente d'atteindre les objectifs du ministère de la Santé. Ce dernier souhaite en effet augmenter de 10% d'ici 2015 le temps passé par les professionnels de la santé aux domiciles des malades. Le ministère veut également augmenter l'accès aux services à domicile et réduire les listes d'attente existant pour ces services.

Pour augmenter le temps passé à domicile, la direction du CSSS demande désormais aux employés de faire certaines tâches de bureau, comme commander des équipements ou vérifier des dossiers, sur leur portable, pendant qu'ils sont au domicile des patients.

«C'est manquer de respect que de prendre des notes pendant que quelqu'un est en train de pleurer devant toi», estime Azuredee Caines, travailleuse sociale du CSSS du Sud-Ouest-Verdun.

Les soins à domicile demandent une approche plus large que celle des soins en hôpital, reconnaît Annie Foy, directrice des services aux personnes en perte d'autonomie du CSSS du Sud-Ouest-Verdun. Ces visites permettent à l'intervenant de voir le milieu dans lequel vit une personne, et même de constater si le frigo est vide.

Le Devoir

NICKY LOH REUTERS

De plus en plus de soins sont donnés à domicile.

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

La FTQ-Construction représente 44% de tous les ouvriers.

PLACEMENT SYNDICAL

La FTQ-Construction porte plainte au Bureau international

LIA LÉVESQUE

La FTQ-Construction a déposé une plainte devant le Bureau international du travail contre la loi qui abolit le placement syndical.

La plus importante organisation syndicale de la construction allègue que cette loi viole des conventions internationales, à savoir la Convention sur la liberté syndicale et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux.

Dans sa plainte, dont La Presse canadienne a obtenu copie, la FTQ-Construction invite le Bureau international du travail à demander au gouvernement du Québec d'abroger les articles controversés de la nouvelle loi, qui abolit, notamment, la référence de main-d'œuvre par les syndicats sur les chantiers.*«On veut qu'il ait un blâme là-dessus. Et on va demander qu'il annule cette loi-là»*, a dit en entrevue le directeur général de la FTQ-Construction, Yves Ouellet.

«Ça n'a pas de bon sens. On ne peut pas laisser passer ça. Ce serait comme ouvrir une porte énorme. C'est juste la pointe de l'iceberg. On commence par ça, et ça va être quoi, le prochain coup?»

La FTQ-Construction critique plusieurs aspects de la loi, en premier lieu l'abolition du placement syndical. *«Dans les autres provinces et partout en Amérique du Nord, le placement est fait par les syndicats. Dans les autres provinces, ça s'appelle des* hiring halls. *Sur les gros chantiers, comme Hydro-Ontario, Hydro-Manitoba, ce sont les syndicats qui réfèrent de la main-d'œuvre aux chantiers»*, a rapporté M. Ouellet.

La FTQ-Construction, qui représente 44% des ouvriers, s'en prend aussi à la nouvelle règle qui veut qu'une convention collective négociée ne puisse plus être ratifiée par une majorité de 50% plus une voix. Il faudra, en plus, qu'au moins trois des cinq organisations syndicales de la construction la ratifient, même si les deux plus importantes organisations regroupent ensemble 70% des ouvriers. *«Malgré le fait que 70% des membres seraient d'accord, ça peut être refusé parce qu'il n'y a pas un troisième signataire. La demande d'un troisième signataire revient à brimer les droits de beaucoup de monde. Le pourcentage de 70%, c'est en masse pour signer une convention collective! On peut avoir un pays à 50% plus un, mais on ne peut pas signer une convention collective»*, s'est indigné M. Ouellet.

La plus importante organisation syndicale de la construction allègue que cette loi viole des conventions internationales

La FTQ-Construction se plaint aussi du fait que la gestion du fonds de formation, négocié entre entrepreneurs et syndicats et inscrit dans la convention collective, a été transférée à la Commission de la construction. Or, ce fonds est alimenté par les cotisations des ouvriers et des entrepreneurs. *«Le fonds était extrêmement bien géré. Pourquoi se l'approprier? C'est sûr que 190 millions $, c'est tout le temps tentant pour un gouvernement»*, a commenté M. Ouellet.

Le Bureau international du travail a un certain poids moral, dans ce cas-ci un éventuel pouvoir de blâme. *«Au niveau international, ça n'est jamais intéressant de se faire blâmer, surtout quand on est une société comme la nôtre, où on est supposé être un exemple sur le plan des relations de travail. Lorsque tu reçois un blâme du Bureau international du travail, ça ne paraît pas trop bien. Ça ferait une tache»* au dossier du Québec, a opiné M. Ouellet.

Le deuxième syndicat de la construction, le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), conteste également la loi. Il a cependant choisi la voie de la Cour supérieure du Québec pour ce faire.

La Presse canadienne

La guerre de 1812 a permis de protéger le français, dit Moore

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le ministre du Patrimoine, James Moore, a ouvert officiellement hier l'exposition sur la guerre de 1812 au Musée canadien de la guerre, un jalon historique qu'il est important de souligner, à son avis, car il a rendu possibles l'existence du Canada et la préservation du fait français.

«Sans la guerre de 1812, le Canada n'aurait probablement pas été créé en 1867», a soutenu M. Moore lors d'un court échange. *«Sans 1812, il n'y a pas 1867. Sans 1867, il n'y a pas les lois, les engagements, les approches, les sensibilités envers les francophones du Canada.»* Quand on lui demande pourquoi il est si certain que le fait français aurait été menacé si l'issue de la guerre avait été différente, il répond: *«Parlons des francophones en Louisiane* [par rapport aux] *francophones au Nouveau-Brunswick, au Québec ou à Saint-Boniface. Regardons les différences.»*

La guerre de 1812, qui opposait les Américains aux Britanniques – auxquels s'étaient alliés les futurs Canadiens et plusieurs autochtones des deux côtés de la frontière –, s'est terminée en février 1815 sans vainqueur.

L'interprétation conservatrice de cette guerre ne fait pas l'unanimité. Alors que le conflit est présenté par Ottawa comme une tentative américaine d'annexion du Canada, plusieurs historiens n'y voient qu'un affrontement entre nouveaux Américains et Britanniques à propos de l'assujettissement des premiers aux seconds: il était seulement plus facile pour les Américains de combattre l'ennemi en territoire nord-américain qu'outre-Atlantique.

L'exposition intitulée *Une guerre, quatre perspectives* prend justement acte de ces divergences. Comme son titre l'indique, l'exposition a l'ambition de raconter ce conflit selon quatre points de vue différents: celui des autochtones américains, celui des Britanniques, celui des Américains et celui des Canadiens, regroupant les francophones, les anglophones et les autochtones. *«Parfois, deux personnes peuvent voir la même chose et pourtant ne pas voir la même chose du tout»*, dit une voix à l'entrée.

Ottawa consacre 28 millions de dollars à la commémoration de la guerre de 1812, dont 800000$ pour l'exposition dont le coût total s'élève à 1,2 million.

Le Devoir

Pharma-Québec ferait épargner 2 milliards, plaide Khadir

C'était l'anniversaire du député Khadir, hier. Il a décrit comme un cadeau d'abord la libération de sa fille Yalda Machouf-Khadir, 19 ans. Onze chefs d'accusation pèsent contre cette dernière, à propos d'actes qui auraient été commis lors de manifestations liées au conflit étudiant. Autre cadeau, a-t-il dit: déposer en chambre le projet de loi 598 instituant Pharma-Québec. Ce projet de loi détermine la mission qu'aurait le nouvel organisme, soit *«assurer l'approvisionnement en médicaments au plus bas coût possible pour la population et l'ensemble des établissements de santé du Québec»*. Ce projet de loi remplacerait l'assurance médicaments actuelle par un régime universel. M. Khadir dit s'inspirer d'un modèle créé en Nouvelle-Zélande qui a permis aux «Kiwis» de réduire le coût de leurs médicaments *«de 65%»*. La Colombie-Britannique et l'Ontario ont des régimes similaires, a souligné M. Khadir: *«Nous pouvons aller chercher des économies de 700 millions à 1,9 milliard de dollars.»* – *Le Devoir*

C-38: les conservateurs limitent à nouveau le temps de débat

Le marathon de votes débute dès aujourd'hui aux Communes

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Pas question pour les conservateurs de voir l'adoption de leur projet de loi budgétaire retardée par l'opposition. Les conservateurs ont de nouveau limité le temps de débat aux Communes, hier, cette fois-ci pour s'assurer que le marathon de vote entourant C-38 débute dès aujourd'hui.

Pour y parvenir, les troupes de Stephen Harper ont adopté, pour la 26e fois depuis qu'elles ont été élues majoritaires, une motion d'attribution de temps à 157 votes contre 135 de l'opposition. Cette dernière leur assure que le débat sur C-38 ne perdure pas.

La série de votes sur les plus de 800 amendements proposés par les quatre partis d'opposition — qui devrait durer environ 22 heures et se dérouler sans interruption — doit donc débuter en fin de journée aujourd'hui. Le gouvernement a en outre limité le temps de débat pour la troisième lecture du projet de loi mammouth, lequel devrait donc se diriger vers le Sénat en début de semaine prochaine.

Faisant valoir que son budget et le projet de loi de sa mise en vigueur sont à l'étude aux Communes depuis plusieurs semaines, le premier ministre Harper a plaidé que ses députés étaient *«prêts à continuer à aller de l'avant quant à la création d'emplois et la croissance de l'économie canadienne»*. Mais l'opposition est résolue à leur tenir tête jusqu'au bout. *«Nous allons voter sans relâche, parce qu'on veut qu'ils* [les conservateurs] *souffrent un peu pour leur arrogance»*, a lancé le néodémocrate Nathan Cullen. Le ministre d'État aux Finances, Ted Menzies, a cependant déjà prédit que l'issue du vote serait inchangée, laissant présager que les conservateurs s'opposeront tour à tour aux nombreuses dizaines de votes.

Menaces de poursuite

À quelques jours de l'adoption de C-38, Will Amos, avocat et directeur de l'organisme à but non lucratif EcoJustice, a par ailleurs prévenu que les nombreux changements apportés par C-38 aux lois fédérales environnementales risquent d'être contestés devant les tribunaux. *«Ce n'est pas le jour où on annonce des projets d'attaque par le biais du litige. Mais c'est certain que ça va être envisagé s'ils procèdent»*, a-t-il averti, citant le cas de groupes des Premières Nations dont le droit aux consultations serait violé par les changements prévus notamment aux évaluations environnementales.

M. Amos était de passage au Parlement pour présenter une lettre adressée au premier ministre par une centaine d'avocats et de professeurs de droit au pays, sommant une nouvelle fois Stephen Harper de scinder son projet de loi qui, par son caractère omnibus, entraîne un *«déficit démocratique»*, a-t-il accusé.

Le Devoir

F-35: les prochains estimés attendront, dit Ottawa

Ottawa — Les prochaines estimations quant au prix des avions de chasse se feront attendre plus longtemps que prévu. En réponse au rapport cinglant du vérificateur général — qui reprochait à la Défense nationale d'avoir sous-estimé les coûts —, le gouvernement Harper avait présenté un plan qui promettait des mises à jour annuelles dans les 60 jours suivant le dépôt par le programme de développement des F-35 de ses propres prévisions budgétaires. Les dernières données ont été envoyées début mai, selon le Nouveau Parti démocratique, mais la ministre des Services gouvernementaux, Rona Ambrose, a précisé hier que ces projections seraient vérifiées par une tierce partie indépendante. *«Ils prendront autant de temps que nécessaire»*, a-t-elle indiqué. Selon l'opposition, c'est la preuve que le gouvernement ne fait plus confiance à ses fonctionnaires, ni à ses ministres de la Défense Peter MacKay et Julian Fantino. – *Le Devoir*

petites pattes
NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

Coquetterie Canine & Féline Depuis 1999

- Toilettage et coupe de fantaisie chats & chiens
- Technicienne diplômée
- Méthode douce
- Bain libre • boutique

- Rabais de 5$ sur un toilettage complet sur présentation de cette annonce, valide le mardi et mercredi. Expiration le 30 août 2012.
- Technique d'épilation
- Coupe de griffes sans rendez-vous

514 723-1053
5915, av de Lorimier

POUR ANNONCER DANS CE REGROUPEMENT, CONTACTEZLES PETITES ANNONCES AU 514 985-3322 OU PETITESANNONCES@LEDEVOIR.COM

ACTUALITÉS

Bouillabaisse budgétaire

MANON CORNELLIER
à Ottawa

Les dés sont jetés. L'éléphantesque projet de loi budgétaire C-38 va continuer sa course. En rendant lundi une décision lourde de conséquences, le président de la Chambre, Andrew Scheer, a fait en sorte que ce projet de loi aux allures de cheval de Troie pourrait ne pas être le dernier du genre.

Invité par la chef du Parti vert, Elizabeth May, à se prononcer sur la recevabilité de C-38, qui, selon elle, ne respecte pas les critères régissant les projets de loi omnibus, M. Scheer s'est réfugié derrière l'absence de règles claires et la tradition pour ne pas intervenir. *«Tant que la Chambre n'aura pas adopté de règles précises concernant les projets de loi omnibus, le président n'a aucun recours, il doit s'abstenir d'intervenir dans le débat et laisser la Chambre régler la question»*, a-t-il dit en citant un de ses prédécesseurs.

M. Scheer convient que le temps est peut-être venu pour les députés d'adopter des règles appropriées, mais avec un gouvernement majoritaire qui n'en a rien à faire, aussi bien dire que le président prêche dans le désert.

◆ ◆ ◆

Il y a lieu d'être inquiet, car C-38, on l'a dit et redit, ratisse large, et ce, bien au-delà des sections portant sur l'environnement, l'assurance-emploi et la Sécurité de la vieillesse, ce qui est déjà beaucoup. Ce projet est truffé de beaucoup d'autres dispositions dont on n'a pas fini de cerner la portée et qui, dans bien des cas, n'ont rien à voir avec *«l'emploi, la croissance et la prospérité durable»*.

C'est le cas, par exemple, de la réforme des mécanismes d'appel de l'assurance-emploi, de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pension du Canada. C-38 crée un nouveau Tribunal de la sécurité sociale qui amalgamera les trois régimes. Cela représentera peut-être un progrès pour certains, mais pas pour les prestataires de l'assurance-emploi. Ces derniers avaient accès depuis une cinquantaine d'années à des conseils arbitraux à l'efficacité et à la rapidité reconnues. Le nouveau système sera plus lourd et plus long, et ce, au moment même où le gouvernement resserre les règles pour les prestataires. Cette réforme, qui s'étale sur 30 pages, aurait à une autre époque fait l'objet d'un projet de loi distinct.

Il en va de même pour la section sur le contrôle transfrontalier. Le gouvernement a inséré dans C-38 les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du dernier accord conclu avec les États-Unis sur la tenue d'opérations intégrées aux frontières maritimes. À l'avenir, les policiers américains pourront, dans le cadre d'opérations menées avec leurs homologues canadiens, interpeller des Canadiens en territoire canadien et en vertu de lois canadiennes.

Le projet de loi élimine aussi le poste d'inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité. Ce dernier avait pour rôle *«de présenter au ministre un point de vue indépendant et externe sur le travail du service»*. À l'avenir, le ministre s'en remettra au directeur dudit service. Il comptera aussi sur le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, un organisme civil formé de trois à cinq membres, appuyé par un personnel limité, et dont le mandat, jusqu'à présent, était de faire rapport au Parlement. Ce changement s'imposait peut-être, mais comment en juger sans entendre ceux qui s'y connaissent?

Et ça continue. C-38 met en œuvre les changements unilatéraux aux lois gouvernant les transferts aux provinces que le ministre des Finances, Jim Flaherty, avait annoncés en décembre dernier. Il modifie aussi certaines dispositions de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Il modifie la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations pour introduire de nouvelles règles concernant les codes fonciers.

◆ ◆ ◆

Le gouvernement met aussi la clé dans la porte du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs pour confier le travail au Conseil canadien des relations industrielles, qui n'a pas la même expertise dans ce domaine particulier.

C-38 abroge la Loi sur les justes salaires et les heures de travail. Cette dernière exigeait que les salaires payés aux ouvriers qualifiés embauchés dans le cadre d'un contrat conclu avec le gouvernement *«pour la construction, la restauration, la réparation ou la démolition de quelque ouvrage»* soient justes et convenables pour un emploi de cet ordre. Ces dispositions faisaient en sorte que les salaires ne souffrent pas indûment de la concurrence entre entrepreneurs au moment des appels d'offres. Le projet de loi donne aussi au ministre de l'Immigration le pouvoir de jeter aux orties les demandes d'immigration faites avant le 27 février 2008. Environ 280 000 personnes qui attendaient patiemment le traitement de leur dossier seront touchées.

Et c'est toujours dans ce projet de loi dit budgétaire qu'on retrouve 11 pages d'amendements à la Loi sur la procréation assistée, amendements que le gouvernement fédéral devait apporter pour se conformer à un jugement de la Cour suprême.

Tout ça pour l'économie? Pour l'emploi? Les conservateurs procèdent ainsi parce que pour eux, un mandat majoritaire signifie agir à sa guise, sans se soucier de l'avis de quiconque. La décision du président les conforte, d'une certaine manière, ce qui n'augure rien de bon pour l'automne prochain quand sera présenté le deuxième projet de loi de mise en œuvre de ce budget.

mcornellier@ledevoir.com

Amir Khadir envisage de poursuivre Québecor

Le groupe Mise en demeure se dit ravi de faire « trembler » les politiciens

ANTOINE ROBITAILLE

Amir Khadir menace de poursuivre Québecor pour le traitement que lui ont réservé en une les deux quotidiens de l'empire, hier matin.

Les *Journaux de Québec* et *de Montréal* ont en effet publié un pastiche de la célèbre toile du peintre Eugène Delacroix, *La Liberté guidant le peuple*, au sujet des journées révolutionnaires de 1830 en France. Sur le Delacroix retouché, qui est en fait une affiche du groupe de musique Mise en demeure, le député de Québec solidaire prend la place d'un révolutionnaire portant un fusil. Jean Charest est devant lui, étendu à moitié nu. Un homme déguisé en banane arborant un signe anarchiste mène un groupe de militants franchissant une barricade. Les deux journaux de Québecor titraient: *«Khadir armé. Charest mort»* et parlaient d'une *«troublante»* image saisie par les policiers au domicile des Khadir lors des perquisitions qui ont accompagné l'arrestation de la fille de M. Khadir, Yalda Machouf-Khadir, ainsi que son conjoint, la semaine dernière.

Amir Khadir a qualifié de *«pure fabrication»* et de *«mensonge»* le traitement de l'affaire par les journaux de Quebecor et a révélé que les avocats de QS se penchaient sur le cas. C'est sa *«grande fille»* qui avait acheté l'affiche il y a deux ans, a-t-il raconté, admettant qu'il trouvait l'image *«drôle»*, tout comme nombre de caricatures publiées dans les journaux quotidiennement. Il a du reste écorché le chroniqueur et ex-ministre péquiste Joseph Facal, qui a publié dans les mêmes journaux lundi une chronique parodique où M. Khadir était décrit comme un dictateur sanguinaire. Les parodies de M. Facal et de Mise en demeure choquent des gens, mais *«en démocratie, les artistes, les chroniqueurs ont leur droit à leur liberté d'expression»*, a opiné le député.

Les élus libéraux se sont montrés prolixes dans leurs commentaires sur l'affaire, aux lendemains de la défaite surprise dans Argenteuil. *«Je trouve ça de mauvais goût et c'est inquiétant de voir que les gens ont pu voir des peintures de ce type-là»*, a commenté le ministre de la Santé Yves Bolduc. Il a ajouté qu'il y avait des *«messages subliminals* [*sic*] *qu'on passe dans des peintures comme celles-là, et pour certaines personnes qui* […] *sont vulnérables, ça pourrait représenter un risque»*.

Réagissant aux commentaires acérés des libéraux, le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a eu ces mots: *«C'est une peinture dans un lieu privé. Il ne faut pas tomber dans la démesure.»*

Un groupe «ravi»

Le groupe de musique Mise en demeure ne cache pas prendre plaisir à cette controverse. «*Ça fait plaisir que des ministres puissent trembler et avoir peur*», a déclaré un homme interviewé par Radio-Canada et identifié comme le *«saxophoniste et chanteur du groupe Mise en demeure»*.

Questionné par l'émission *Bande à part* de la société d'État au sujet de la controverse entourant l'affiche, l'homme a refusé de se nommer. Joint hier par *Le Devoir*, il a révélé son prénom, Jean-Sébastien, mais a préféré taire son patronyme. *«On entend toutes sortes d'affaires sur les policiers»*, s'est-il justifié.

À Radio-Canada, il a expliqué que les quatre membres de son groupe aiment à faire ces affiches autopromotionnelles où sont intégrés des personnages politiques québécois contemporains.

Dans l'interview à *Bande à part*, le musicien Jean-Sébastien a répondu, mi-sérieux, qu'il se réjouissait *«qu'on puisse faire de l'art avec des messages subliminaux qui font que le peuple se révolte»*. Il a qualifié d'*«un peu fou de voir qu'une affiche qu'on a produite il y a deux ans fasse aujourd'hui la une des médias»*.

Le Devoir

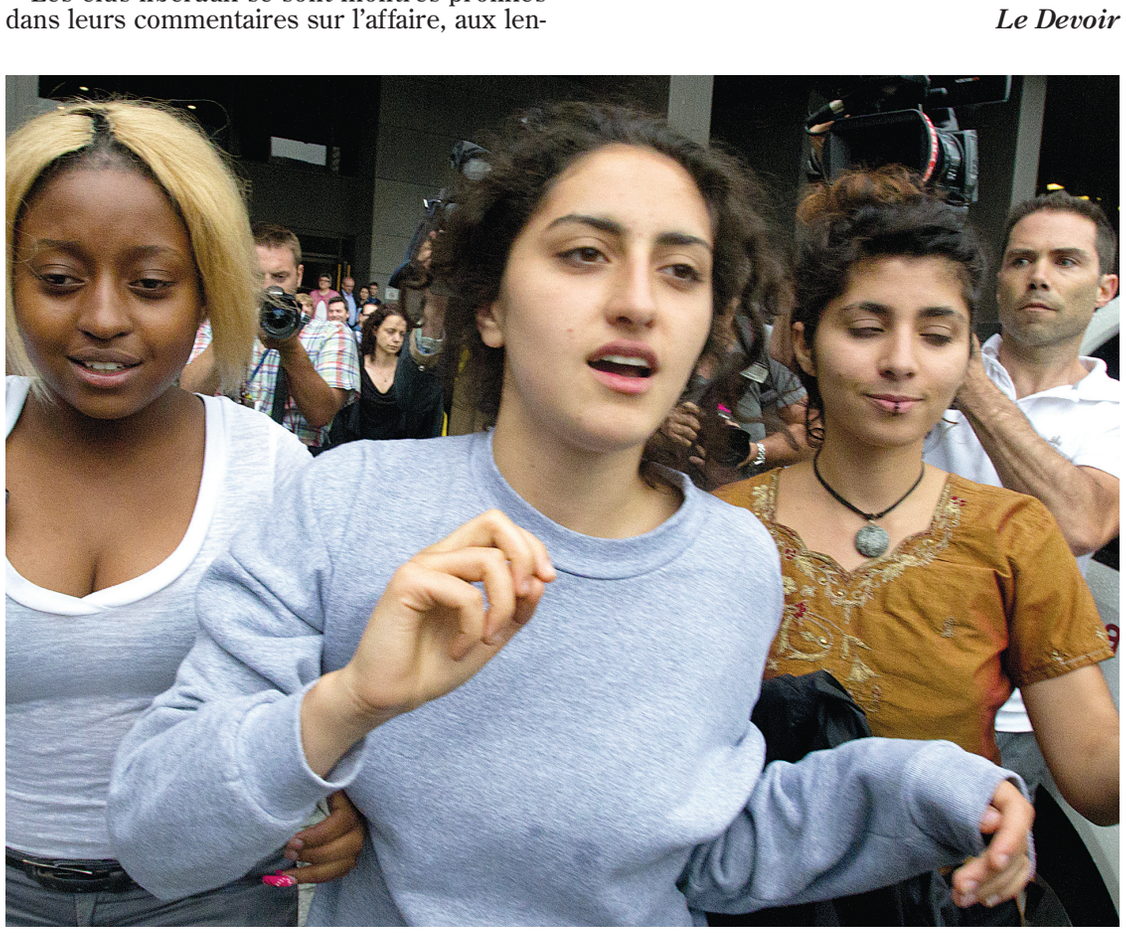

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Yalda Machouf-Khadir fait face à onze chefs d'accusation relativement à une série de délits présumément commis lors de manifestations et de gestes de perturbations survenus à Montréal.

La jeune Machouf-Khadir est remise en liberté sous fortes conditions

LISE MILLETTE

Yalda Machouf-Khadir, la fille du député de Québec solidaire Amir Khadir, a été remise en liberté sous caution, hier matin, au palais de justice de Montréal.

La jeune femme de 19 ans avait été arrêtée jeudi dernier au domicile de ses parents relativement à une série de délits commis lors de manifestations et divers gestes de perturbations survenus à Montréal. Elle était détenue depuis.

La juge Hélène Morin, qui a permis la remise en liberté de la jeune militante, lui a toutefois imposé de verser une caution de 2000 $, assortie d'un engagement de son entourage à verser une somme supplémentaire de 10 000 $ en cas de violation des conditions.

Dans le résumé de la preuve cité par la juge Morin, le prélèvement d'une empreinte digitale de Yalda Machouf-Khadir permettrait de relier la jeune femme au saccage du bureau de l'ancienne ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, et à celui commis à l'Université de Montréal, où les dommages sont évalués à environ 50 000 $.

Parmi ses conditions de remise en liberté, l'accusée devra notamment se rapporter à la police le premier lundi de chaque mois et signer un registre. Il lui est interdit de fréquenter le parc Émilie-Gamelin, lieu de départ de la plupart des manifestations étudiantes, et de se tenir à moins de 300 mètres d'une institution d'enseignement collégial ou universitaire.

Elle pourra prendre part à des manifestations pourvu qu'elles soient paisibles et légales, mais ne pourra avoir en sa possession tout sac à dos ou matériel pouvant constituer une arme quelconque. Elle ne pourra non plus altérer son image ou se déguiser pour prendre part à une action.

Yalda Machouf-Khadir devra également demeurer chez ses parents, à Montréal, ou au domicile de ses grands-parents maternels (à Pierrefonds) ou paternels (à Saint-Lambert). Elle devra également respecter un couvre-feu.

Également arrêtée en lien avec le blocus du pont Jacques-Cartier, la cour lui impose aussi de se tenir à l'écart de cet axe de circulation névralgique.

Peu de risques

Un autre militant, Zachary Daoust, se trouvait à ses côtés dans le box des accusés. Outre des participations dans des manifestations illégales, il est aussi accusé de voies de fait sur un policier. Il a pu lui aussi être remis en liberté contre une caution de 2000 $, et à l'instar de Mme Machouf-Khadir, il devra fournir un engagement de 10 000 $ d'une tierce partie.

Ils seront tous les deux de retour au tribunal le 20 juillet.

La juge Morin estime qu'en resserrant les conditions et en rehaussant les garanties financières, le risque de voir les deux jeunes accusés récidiver dans un proche avenir est considérablement amoindri.

La Presse canadienne

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les opposants à la loi 78 prêtent des intentions cachées à Jean Charest.

CONTESTATION JUDICIAIRE

La loi 78 faite sur mesure pour des élections, selon ses opposants

BRIAN MYLES

La loi 78 va permettre à Jean Charest de mener sa campagne électorale en se plaçant à l'abri de toute contestation populaire.

Les avocats des syndicats et des associations étudiantes qui contestent la validité de la loi spéciale prêtent des intentions cachées aux libéraux. Le premier ministre et le Parti libéral du Québec (PLQ) tirent des *«bénéfices immédiats»* de la loi 78, dans la mesure où le ministre de la Sécurité publique peut encadrer à sa guise le droit de manifester, a plaidé Giuseppe Sciortino, l'avocat de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ).

Sa collègue Jacqueline Bissonnette, avocate de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), partage les mêmes préoccupations. *«Nos employés et nos dirigeants sont inquiets d'être incapables d'organiser une manifestation, surtout dans une année électorale»*, a-t-elle dit hier au juge en chef de la Cour supérieure, François Rolland.

Au total, 70 syndicats, associations étudiantes et groupes écologistes contestent la loi spéciale, qui impose selon eux à tous les citoyens des restrictions démesurées aux droits fondamentaux tels que la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

D'ici à ce que la Cour supérieure tranche le fond, ils demandent au juge Rolland un sursis d'application de six des 37 articles de la loi, portant sur l'encadrement serré des manifestations de plus de 50 personnes, avec amendes à la clé, et la suspension des cotisations syndicales des associations fautives.

La requête en sursis reprend les craintes exprimées hier par les avocats sur l'émergence d'une police politique qui prendrait ses ordres directement de l'État. Grâce à la loi spéciale, le ministre de la Sécurité publique et, par conséquent, le gouvernement en place et le premier ministre *«pourraient théoriquement mettre* […] *les bâtons dans les roues de n'importe qui voulant organiser des manifestations contre la réélection»*, allègue la requête.

La loi force n'importe quel organisateur d'un rassemblement de plus de 50 personnes à fournir l'itinéraire, le lieu et la date de la manifestation à la police huit heures à l'avance. Elle prévoit des amendes salées de 1000 à 5000 $ pour les organisateurs fautifs. Les pénalités sont encore plus sévères pour les leaders étudiants et les syndiqués des cégeps ou universités (7000 à 35 000 $) et les personnes morales que sont les associations étudiantes et les syndicats (25 000 à 125 000 $).

La ministre de l'Éducation dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour suspendre les cotisations perçues par les associations étudiantes, à raison d'un trimestre entier par jour de perturbation des cours.

Depuis le début du conflit, les associations étudiantes ont apporté *«une vigueur au débat démocratique»*, a fait valoir Me Sciortino. Elles ne disposent que du droit de manifester dans l'espoir de faire reculer le gouvernement sur la hausse des droits de scolarité. *«L'intérêt public n'est pas servi si on n'a pas les associations étudiantes, si on les fragilise ou si on les rend impuissantes»*, a-t-il dit.

Les avocats du gouvernement feront valoir leurs arguments aujourd'hui. Pour obtenir un sursis, les requérants doivent démontrer qu'il y a une question sérieuse à trancher, qu'ils subiraient un préjudice irréparable si leur demande était rejetée et que les inconvénients seront plus importants pour eux que pour l'État.

Le Devoir

Une 50e manifestation nocturne contre la hausse

C'est sous la pluie que s'est ébranlée hier soir la 50e manifestation nocturne contre la hausse des droits de scolarité, déclarée illégale dès ses débuts, vers 20 h 40. Partis de la place Émilie-Gamelin, les quelques dizaines de manifestants, dont les rangs ont grossi pour atteindre environ 200 personnes, se sont fait entendre en cognant sur leurs casseroles. Au moment de mettre sous presse, la marche, tolérée par les policiers, se déroulait dans le calme et on ne relevait aucun acte criminel. — *Le Devoir*

ACTUALITÉS

Bixi : le volet international pourrait être confié à des « partenaires québécois »

JEANNE CORRIVEAU

Montréal envisage de confier à des *«partenaires québécois»* le développement de Bixi à l'étranger. Cette option fait partie des scénarios examinés par la Ville pour rendre le statut de la Société de vélo en libre-service (SVLS) conforme à la loi, a indiqué hier le maire Gérald Tremblay.

Le maire et le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, étaient tous deux à Longueuil hier matin pour participer à une conférence de presse sur la mise en valeur des terres agricoles. Ils semblaient désireux de tourner la page sur l'imbroglio des dernières semaines entourant le volet international de Bixi.

«La priorité, c'est de trouver des partenaires québécois qui pourraient continuer l'expansion de Bixi sur la scène internationale, a souligné le maire Tremblay. *On évalue des scénarios avec des partenaires pour trouver une solution afin que la responsabilité ne soit pas uniquement celle des contribuables montréalais.»*

Le ministre Lessard a reconnu que les exigences du gouvernement concernant le financement de la SVLS avaient suscité de la *«frustration»* à la Ville. *«Ça a confronté les organisations, pas le maire de Montréal et le ministre des Affaires municipales»*, a-t-il dit. Le ministre a rappelé la nécessité pour la Ville de modifier la structure de la SVLS, qui ne correspond pas aux prescriptions de la loi.

Selon Laurent Lessard, le vélo Bixi comporte des *«innovations importantes»*, mais il s'agit quand même d'un *«bécik à pédales»*, a-t-il ajouté.

Le maire Tremblay avait un tout autre vocabulaire, décrivant plutôt Bixi comme un *«joyau qui fait la fierté des Montréalais et qui fait notre fierté comme Québécois sur la scène internationale»*.

Le maire n'a pas précisé l'identité des partenaires potentiels avec lesquels la Ville avait engagé des discussions. Au cours des dernières semaines, les noms d'Investissement Québec, de Capital Desjardins et du Fonds de solidarité ont toutefois été évoqués.

Le Devoir

Amende de 225 000 $ pour Shell Canada

Shell Canada a plaidé coupable hier devant la Cour provinciale de Peace River en Alberta d'avoir rejeté une substance toxique dans la rivière La Paix, ce qui lui coûte 225 000 $. L'accusation a été portée en vertu de la Loi sur les pêches. La pétrolière était accusée d'avoir déversé en août 2009 12 000 litres d'une solution contenant du bisulfite de sodium qui s'est échappée d'une citerne. Elle devra payer 22 500 $ en amende et verser 202 5000 $ à un fonds de protection de l'environnement. – *Le Devoir*

Le MTQ démolit partiellement un immeuble patrimonial

Projet Montréal accuse le ministère d'avoir agi en catimini

JEANNE CORRIVEAU

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a procédé récemment à la démolition d'une partie de l'ancienne Tonnellerie de Sucre Lantic, située aux abords de la rue Notre-Dame. Vacant depuis plus de 25 ans, l'édifice présentait des risques pour la sécurité publique, a fait valoir le MTQ. Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, estime que des mesures auraient dû être prises pour sauver l'immeuble patrimonial.

Richard Bergeron a accusé hier le MTQ d'avoir agi en catimini dans ce dossier et d'avoir fait fi de la valeur patrimoniale de l'immeuble construit en 1887. *«Le MTQ veut éliminer tous les obstacles qui pourraient se poser sur son chemin pour pouvoir enfin réaliser son projet d'autoroute.* […] *Il y va de façon totalement hypocrite, sans annoncer quoi que ce soit, en nous mettant devant le fait accompli»*, a soutenu le chef de Projet Montréal. Héritage Montréal a aussi dénoncé la décision du ministère.

Le MTQ a expliqué que la démolition partielle de la Tonnellerie était devenue nécessaire en raison de l'état de délabrement du bâtiment. Le mur de façade était fissuré et menaçait de s'affaisser et une partie du toit présentait un risque d'effondrement, a expliqué Isabelle Monette, porte-parole du MTQ.

Le MTQ a donc convenu avec la Ville de Montréal de procéder à une *«démolition sélective»* de la Tonnellerie. *«Les parties qui ont une valeur patrimoniale exceptionnelle ou historique seront conservées pour éventuellement faire partie, peut-être, d'un projet de mise en valeur. La cheminée a été conservée»*, a indiqué Mme Monette, précisant que la démolition avait fait l'objet d'avis dans trois hebdos à la fin du mois de mars.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'ancienne Tonnellerie de Sucre Lantic, située aux abords de la rue Notre-Dame, a été construite en 1887.

Démagogie

Cinq autres bâtiments à vocation industrielle et commerciale, acquis par le MTQ dans le cadre du projet Notre-Dame, ont aussi été démolis dans ce secteur, a-t-elle dit.

Richard Bergeron parle à tort et à travers, estime le maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard. *«Voilà l'exemple d'un dossier dont M. Bergeron parle sans le connaître. C'est vraiment de la démagogie très facile, car il n'a parlé à personne dans l'arrondissement*, a-t-il déploré. *Il y a quelques années, le MTQ a été tenté de démolir le bâtiment au complet, mais on leur a fait savoir qu'on s'opposait à cette démolition.»*

Le bâtiment ayant été négligé par le MTQ, il a finalement été convenu que la partie la plus endommagée serait sacrifiée, a ajouté M. Ménard. Un comité a par ailleurs été mis sur pied pour tenter de redonner une seconde vie à l'immeuble. Le site pourrait accueillir deux projets, soit celui d'une firme de production télévisuelle et celui à vocation communautaire que pilote l'entreprise d'insertion sociale Boulot vers.

Le Devoir

Mettre en valeur les terres agricoles

Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'attaquent à la mise en valeur des terres agricoles de la région. Le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, le maire de Montréal, Gérald Tremblay, et la mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire, ont annoncé hier l'octroi de 175 000 $ aux Municipalités régionales de comté (MRC) de la région montréalaise afin de les soutenir dans la réalisation de plans de développement de la zone agricole (PDZA). La Ville de Longueuil a d'ailleurs lancé un projet pilote baptisé « Éco-Territoire 21 » qui permettra de remettre en culture des terres qui ont été laissées en friche dans l'arrondissement de Saint-Hubert et qui appartiennent à la municipalité. – *Le Devoir*

Le Madrid 2.0 ouvre ses portes

La célèbre halte routière de l'autoroute 20, démolie en septembre dernier, a repris du service hier sous le nom de Madrid 2.0. Bâti au coût de 11 millions de dollars, le nouveau complexe offre désormais des services de restauration rapide et abrite un dépanneur et une station-service, tous ouverts en continu. Près de 200 emplois ont ainsi été créés dans la petite municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, dans le Centre-du-Québec, un peu moins d'un an après la vente de l'« institution » au promoteur Immostar, en juillet 2011. Une dizaine de dinosaures, lesquels ont longtemps encadré le feu Madrid, ont aussi été rénovés et bordent les nouvelles aires de jeux et de repos. – *Le Devoir*

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites **avant 16h00** pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant **12 h 00 le vendredi**
Publications du mardi: Réservations avant **16 h 00 le vendredi**

Tél.: **514-985-3344** *Fax:* **514-985-3340** Courriel : **avisdev@ledevoir.com**
Sur Internet : **www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics**
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
9053-1914 QUÉBEC INC.
5679, boul. Jean XXIII
Trois-Rivières QC
G8Z 4B4

AVIS est par les présentes donné que **9053-1914 QUÉBEC INC.** a fait cession de ses biens le 29 mai 2012, et que la deuxième assemblée aura lieu le **19 juin 2012**, à **10 h 00**, à la Place Ville Marie, 5 Place Ville-Marie, bureau 800, Montréal QC H3B 2G2.

Daté le 14 mai 2012.

George P. Tzicas, CIRP
LE GROUPE SERPONE,
SYNDIC DE FAILLITE INC.
7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 600, Anjou
(Québec) H1M 3S3
Tél. : (514) 355-6553
Téléc. : (514) 355-8423

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que **9185-9009 QUÉBEC INC.**, un corps politique dûment incorporé selon la Loi ayant eu son bureau chef et principale place d'affaires au 350, de l'Inspecteur, Montréal (Qc) a déposé une cession le 5 juin 2012 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26 juin 2012 à 11h00 au bureau du syndic, 1155, boul. René-Lévesque O., 20e étage, Montréal (Qc), (514) 932-4115.

DONNÉ à Montréal, le 13 juin 2012.

MNP LTÉE, Syndic
Frédéric Lachance, CIRP
Syndic
Vice-Président Principal

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que **9210-2532 QUÉBEC INC.**, un corps politique dûment incorporé selon la Loi ayant eu son bureau chef et principale place d'affaires au 387, Cartier Ouest, Laval (Qc) a déposé une cession le 6 juin 2012 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4 juillet 2012 à 10h00 au bureau du syndic, 1155, boul. René-Lévesque O., 20e étage, Montréal (Qc), (514) 932-4115.

DONNÉ à Montréal, le 13 juin 2012.

MNP LTÉE., Syndic
Robert Takash, CIRP
Syndic, Vice-président

Montréal-Nord
Montréal

APPEL D'OFFRES

ÉCLAIRAGE D'UNE PATINOIRE AU PARC OSCAR DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

CONTRAT Nº 886

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription : « **SOUMISSION – ÉCLAIRAGE D'UNE PATINOIRE AU PARC OSCAR - CONTRAT N° 886** » et adressées à la secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, Me Marie-Marthe Papineau, 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à onze heures (11 h), le vendredi 29 juin 2012.

Lesdites soumissions seront ouvertes publiquement le vendredi 29 juin 2012, à onze heures cinq (11 h 5), à la salle du conseil d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi, en présence des soumissionnaires désireux d'y assister.

Renseignements : M. Ahmed Yasmi, agent d'approvisionnement niveau II, à l'adresse électronique suivante : **ahmed.yasmi@ville.montreal.qc.ca**

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à partir du 13 juin 2012. Les personnes et les entreprises intéressées par cet appel d'offres peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au SÉAO en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de 10% de la valeur totale de la soumission et de lettres garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

À Montréal, arrondissement de Montréal-Nord
Ce 13 juin 2012

Marie-Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

QTMG, Huissiers de justice

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO : 505-22-019556-127
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.
9227-1683 QUÉBEC INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION (139 C.p.c.)

PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Longueuil, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Longueuil, situé au 1111 Jacques Cartier Est, Longueuil. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 25 JUILLET 2012 à 9H15 en la salle 1.19 du palais de justice de Longueuil.
À Longueuil, le 18 MAI 2012.
JULIE CATAFORD
Greffier adjoint, C.Q

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL
NO DOSSIER:
550-61-028935-126
COUR DU QUÉBEC
(Chambre criminelle et pénale)
Présent :
ORGANISME D'AUTORÉGLEMENTATION DU COURTAGE IMMOBILIER DU QUÉBEC
Poursuivante
c.
AVANTAGE HYPOTHÉCAIRE INC.
Défendeur
ASSIGNATION

Ordre est donné à AVANTAGE HYPOTHÉCAIRE INC., de comparaître au greffe de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, situé au 17, rue Laurier, à Gatineau et ce, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le JOURNAL LE DEVOIR.
Une copie du CONSTAT D'INFRACTION (No **550-61-028935-126**) a été remise au greffe de cette Cour à l'attention d'AVANTAGE HYPOTHÉCAIRE INC..
Signé à Gatineau, le 24 mai 2012
Anne Dagenais,
Officier autorisé (juge ou greffier)

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE, CAM-AD INC., AYANT SON SIÈGE SOCIAL À MONT ST-GRÉGOIRE, DEMANDERA AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES LA PERMISSION DE SE DISSOUDRE.
ANDRÉ DAUBOIS
PRÉSIDENT

QTMG, Huissiers de justice

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
DISTRICT DE LAVAL
NO : 540-22-017298-125
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.
9212-4304 QUÉBEC INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION (139 C.p.c.)

PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Laval, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Laval, situé au 2800 boul. St-Martin Ouest, Laval. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 19 JUILLET 2012 à 9H30 en la salle 2.10 du palais de justice de Laval.
À Laval, le 24 MAI 2012.
NICOLE DUCHESNE
Greffier adjoint, C.Q

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE, AGENCE DE PERSONNEL S & Y INC., AYANT SON SIÈGE SOCIAL À LACHENAIE, DEMANDERA AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES LA PERMISSION DE SE DISSOUDRE.
YVON JUTRAS
PRÉSIDENT

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture d'inventaire des biens de la succession de Feu BERNARD LANGLOIS, en son vivant domicilié au 8528, Boulevard Lévesque est, Résidence L'Éden, à Laval, (Québec) H7A 1W6, décédé le 16 juin 2011, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude du notaire ANNE-CATHERINE FARLEY, située au 600, Montée du Moulin, bureau 7, Laval (Québec) H7A 1Z6.
Me Anne-Catherine Farley,
notaire.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
(Avis dans le journal: C.c.Q., art. 795)

Prenez avis que Marthe Labbé, en son vivant retraitée, domiciliée au 9910, Boulevard Gouin Est, appartement 117, Montréal, Québec, H1C 2H2, est décédée le 13 mars 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Hélène Goyette, notaire, au 550, Chemin Chambly, bureau 260 à Longueuil.
Donné ce 4 juin 2012
Aurèle Desjardins, liquidateur

QTMG, Huissiers de justice

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
DISTRICT DE LAVAL
NO : 540-22-017028-126
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.
JOHANNE RICARD
Partie défenderesse
ASSIGNATION (139 C.p.c.)

PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Laval, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Laval, situé au 2800 boul. St-Martin Ouest, Laval. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 19 JUILLET 2012 à 9H30 en la salle 2.10 du palais de justice de Laval.
À Laval, le 26 AVRIL 2012.
CAROLINA COCULLO
Greffier adjoint, C.Q

Dr Robert A. Charbonneau, dentiste

Soyez avisés que Dr. Robert A. Charbonneau, dentiste, a cessé d'exercer ses activités professionnelles le 1er juin 2012. Les dossiers du Dr Charbonneau ont été cédés au Dr Jean-Pierre Tabah.
Les patients du Dr Charbonneau ont un délai de trente (30) jours pour soit, accepter la cession de leur dossier au Dr Tabah, reprendre leur dossier ou en demander le transfert à un autre professionnel.
Le Dr Tabah peut être rejoint à la CLINIQUE DENTAIRE, ARBOUR, CHARBONNEAU & ASSOCIÉS au 1631, rue de Salaberry, bureau 201, Montréal, Québec, H3M 1K3 au numéro (514) 336-4752 du lundi au vendredi de 7h30 à 17h.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE, 2732-9630 QUÉBEC INC., AYANT SON SIÈGE SOCIAL À CHARLEMAGNE, DEMANDERA AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES LA PERMISSION DE SE DISSOUDRE.
DENISE GUAY
PRÉSIDENTE

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE, DISTRIBUTION HAMELIN-SERVINO INC., AYANT SON SIÈGE SOCIAL À ST-AMABLE, DEMANDERA AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES LA PERMISSION DE SE DISSOUDRE.
PATRICK HAMELIN
PRÉSIDENT

Appel d'offres public

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant **11 h, le 29 juin 2012,** à la mairie de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, 405, avenue Ogilvy, bureau 100, Montréal.

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : PRR-12-03

Descriptif : Travaux de reconstruction de trottoirs avec réaménagement géométrique à différents endroits dans l'arrondissement (PRR 2012)

Date d'ouverture : Le 29 juin 2012

Documents : Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par SÉAO.

Renseignements : Marie-Josée Goulet

vsmpe.appelsdoffres.infos.ingenierie@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, chaque soumission doit être placée dans les enveloppes appropriées cachetées et porter l'identification indiquées dans les instructions aux soumissionnaires. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la mairie d'arrondissement, 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal (arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Le 13 juin 2012

La secrétaire d'arrondissement,
Me Danielle Lamarre Trignac

Dystrophie musculaire Canada
une action musclée
1.800.567.2236
www.muscle.ca
IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE !

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-12-036957-127
COUR SUPÉRIEURE
FATMA ZOHRA
Partie demanderesse
c.
RIADH JRIBI, de résidence inconnue,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
La demanderesse avise le défendeur qu'elle a déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Longueuil une requête introductive d'instance en divorce. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur a été laissée à l'intention du défendeur, au greffe du tribunal, au palais de justice de Longueuil, situé au 1111, rue Jacques-Cartier est, Longueuil.
La requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 26 septembre 2012 à **9h00** en salle **1.17** du palais de justice de Longueuil et le tribunal pourra, à cette date, procéder à l'audition de la cause et prononcer un jugement par défaut conforme aux conclusions contenues dans la requête introductive d'instance, à moins que le défendeur ne soit présent au tribunal à cette date.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
LONGUEUIL, le 06 juin 2012
(s) ELIZABETH S. GOBEILLE
GREFFIER
DE LA COUR SUPÉRIEURE
VAILLANCOURT RICHER & ASSOCIÉS
Me Mélanie Lenneville
101 Place Charles-Lemoyne #221
Longueuil, QC J4K 4Z1
Téléphone 450-928-7659 (poste 227) Télécopieur 450-928-769 ou 7670

Donnez. On peut faire plus encore.
Centraide du Grand Montréal
Merci aux amis de Centraide qui ont assumé les coûts de cette annonce

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-12-313621-124
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
HAKIMA BENALLAL
Demanderesse
c.
MOHAMED EL-MARS
Défendeur
ASSIGNATION

ORDRE est donné à **MONSIEUR MOHAMED EL-MARS** de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, au local 1.120 dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le **9 août 2012**, à 9h00 en salle 2.17 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de **MONSIEUR MOHAMED EL-MARS**.

À Montréal, le 8 juin 2012

ANNIE OUELLETTE
GREFFIER ADJOINT

AVIS est donné que l'inventaire des biens de feue **Carmen BOUDREAU**, en son vivant domiciliée au 2683 Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec, H3J 1N9 et décédée à Montréal, Québec, le 10 décembre 2011, a été fait par le liquidateur successoral, **France BOUDREAU**, peut être consulté à l'étude de:
Me Michelle TREMBLAY,
notaire
5831 rue De Verdun,
Arrondissement Verdun
Montréal, Québec, H4H 1M1
téléphone: 514-766-0800
DONNÉ à Montréal,
ce huit juin 2012.
France BOUDREAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de : Montréal
Dossier nº : 500-04-058402-125
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
Kamila Feknous
Partie demanderesse
c.
Youssef Sadrati
Partie défenderesse
ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné à la défendersee que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance.
À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.
Soyez aussi avisé que la requête d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 20 juillet 2012 à 9 heures en la salle 2.17 du palais de justice de Montréal.
À Montréal, le 08 juin 2012
(s) *JULIE PERRIER*
Greffière adjointe
J.P. 2114

Agissez.
(514) 934-4846
fondationpourenfants.com
URGENT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO : 500-17-072358-123
COUR SUPÉRIEURE
PIERRE BÉLANGER ET NICOLE ROUSSEAU
Demandeurs
c.
BERNARD BERNARD
Mis-en-cause
et
VILLE DE MONTRÉAL
Mis-en-cause
ASSIGNATION

ORDRE est donné à **BERNARD BERNARD** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR;
À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.
Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN ACQUISITION JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ PAR PRESCRIPTION DÉCENNALE, AVIS AU DÉFENDEUR ET AUX MIS EN CAUSE ET PIÈCES sera présentée pour décision devant le tribunal le 18 JUILLET 2012, à 10H00, en salle 1.146 A, au palais de justice de Montréal.
Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de **BERNARD BERNARD**.
Montréal, le 11 juin 2012
ANNIE OUELLETTE
GREFFIER ADJOINT

LE MONDE

Des dizaines de milliers de Moscovites manifestent contre Poutine

L'opposition russe a réussi une forte mobilisation hier à Moscou avec des dizaines de milliers de personnes contre le président Vladimir Poutine, bravant le durcissement du pouvoir marqué la veille par des perquisitions sans précédent visant les leaders du mouvement.

La mobilisation rassemble *«plus de 100000 personnes»*, a lancé de la tribune Sergueï Oudaltsov, le leader du Front de gauche, un des principaux leaders de la contestation sans précédent de ces derniers mois contre le régime russe.

Dans la manifestation, des banderoles reprenaient le leitmotiv des manifestations depuis décembre: *«La Russie sans Poutine.»*

Le rassemblement s'est terminé *«sans incident»* avenue Sakharov et *«personne n'a été interpellé»*, a rapporté la police faisant état de 15000 personnes à la fin de la manifestation, après avoir donné le chiffre de 18000 dans l'après-midi.

M. Oudaltsov, qui a ignoré une convocation de la police pour se rendre à la manifestation, a repris devant la foule les slogans du mouvement d'opposition contre le pouvoir *«des voleurs et des escrocs»* et pour un *«pouvoir honnête»*. Il s'est finalement rendu au comité d'enquête en fin de journée et devrait y retourner aujourd'hui.

«Ils ont peur», a de son côté lancé Boris Nemtsov, un autre leader d'opposition, ancien vice-premier ministre du président Boris Eltsine.

Des officiers de police sont montés sur la tribune pour remettre aux deux hommes des convocations pour se rendre au comité d'enquête, comme ont dû le faire hier notamment le militant anticorruption et nationaliste Alexeï Navalny et le leader du mouvement Solidarnost Ilia Iachine.

DENIS SINYAKOV REUTERS

Des manifestants de toutes allégeances ont envahi les rues de Moscou hier.

«J'ai l'impression qu'il y a une commande politique pour nous désigner organisateurs de troubles massifs» au cours de la manifestation de l'opposition du 6 mai qui a dégénéré en heurts avec la police, a souligné Ilia Iachine.

«Tout ce qui affaiblit le pays et désunit la société est inacceptable pour nous»

«C'est un règlement de comptes politique qui n'a rien à voir avec la justice», a pour sa part commenté à la radio Echo de Moscou l'opposante Ksenia Sobtchak qui s'est vu confisquer la veille plus d'un million d'euros et son passeport.

Après la manifestation, une nouvelle perquisition a été menée dans l'appartement de Nemtsov et au bureau de l'association anticorruption Rospil d'Alexeï Navalny, ont indiqué leurs avocats.

A Saint-Pétersbourg, entre 5000 et 6000 personnes ont traversé la ville.

Au même moment, devant l'élite politique du pays réunie au Kremlin pour célébrer la fête nationale, Vladimir Poutine a lancé un nouvel avertissement. *«Tout ce qui affaiblit le pays et désunit la société est inacceptable pour nous»*, a-t-il déclaré.

La manifestation d'hier avait été autorisée par les autorités après de longues négociations. Plus de 12000 membres des forces de l'ordre — policiers, unités antiémeutes et troupes du ministère de l'Intérieur — étaient mobilisés dans la capitale, selon les autorités.

Cette manifestation intervient après des mesures interprétées par les observateurs comme un signe de durcissement du régime après cinq mois d'une contestation sans précédent depuis une décennie.

Plusieurs sites d'opposition, comme celui de la radio Echo de Moscou, de la télévision satellite Dojd et du journal *Novaïa Gazeta*, étaient inaccessibles dans la journée. Des perquisitions avaient eu lieu lundi au domicile d'une dizaine de leaders et membres de l'opposition, dont MM. Navalny et Oudaltsov. Le Parlement a en outre adopté la semaine dernière en urgence une loi controversée qui porte à plusieurs milliers d'euros les amendes possibles pour les participants ou organisateurs de manifestations.

Agence France-Presse

La Syrie est en situation de guerre civile

Un responsable de l'ONU observe que les combats redoublent d'intensité

Le chef des opérations de maintien de la paix de l'ONU, Hervé Ladsous, a fait état hier d'une situation de guerre civile en Syrie, où les combats entre forces gouvernementales et insurgés, et les bombardements sur les fiefs rebelles redoublent d'intensité.

Pour le huitième jour consécutif, les forces du régime ont pilonné la ville de Haffé, où les observateurs de l'ONU ont été empêchés de se rendre et ont essuyé des tirs en repartant.

Interrogé par des journalistes pour savoir s'il pensait que la situation en Syrie avait atteint le stade de guerre civile, M. Ladsous a répondu: *«Oui, je pense que nous pouvons le dire.»*

«Le niveau de violence augmente fortement, tellement fortement en fait que cela indique un changement de nature» du conflit, a-t-il ajouté.

Selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), des centaines de rebelles de l'Armée syrienne libre (ASL) se trouvent à Haffé, une localité considérée comme stratégique en raison de sa proximité avec Qardaha, ville natale du président Bachar al-Assad.

«Nous avons directement demandé aux Russes d'arrêter leurs livraisons d'armes à la Syrie»

En huit jours de bombardements et de combats, 120 personnes, dont 29 civils, y ont été tuées, selon l'OSDH. Pour la seule journée d'hier, des *«dizaines de blessés, dont certains graves»*, ont été recensés.

«Les forces du régime se préparent à attaquer Haffé», a estimé le président de l'OSDH, Rami Abdel Rahmane, alors qu'une militante sur place parlait de chars *«aux portes de la ville»*, désertée par la majorité de ses 30000 habitants.

Les observateurs

La Mission de supervision de l'ONU en Syrie (MISNUS) a indiqué dans un communiqué que ses observateurs avaient été empêchés hier de se rendre à Haffé.

Les observateurs *«ont dû faire face à une foule en colère […] les empêchant de poursuivre leur chemin. Cette foule, qui semble être composée d'habitants de la région, a lancé ensuite des pierres et des barres métalliques sur les voitures.»*

«Les observateurs ont rebroussé chemin. Trois des véhicules de l'ONU ont essuyé des tirs alors qu'ils se dirigeaient vers la région d'Idleb», ajoute le communiqué. L'ONU a précisé que la source des tirs n'était pas claire et que les observateurs étaient sains et saufs.

Un responsable onusien, s'exprimant anonymement, a souligné que la foule qui a encerclé le convoi portait des drapeaux du régime et qu'au moins 20 balles avaient touché le véhicule.

Dans ce contexte, la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a jugé très difficile de prolonger au-delà de juillet la mission de l'ONU — prévue dans le cadre du plan de l'émissaire Kofi Annan, resté jusqu'ici lettre morte.

Hier encore, 36 personnes, dont 24 civils, ont péri dans les violences.

Mme Clinton s'est dite inquiète de *«l'envoi d'hélicoptères d'attaque vers la Syrie depuis la Russie, ce qui va provoquer une intensification assez dramatique du conflit»*.

«Nous avons directement demandé aux Russes d'arrêter leurs livraisons d'armes à la Syrie», a-t-elle ajouté, en accusant Moscou de mentir à ce propos.

Cette déclaration intervient à la veille d'une visite du chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, en Iran, un autre allié des autorités syriennes accusé de leur fournir armes et expertise pour la répression.

Le Conseil national syrien (CNS), principale coalition de l'opposition, a d'ailleurs appelé à des manifestations aujourd'hui devant les ambassades et représentations russes dans le monde pour protester contre le soutien à Damas de la Russie, qui a bloqué avec la Chine deux résolutions à l'ONU pour condamner la répression menée par le régime.

Les enfants

Dans un rapport, l'ONU a dénoncé le gouvernement syrien comme l'un des pires sur sa liste annuelle *«de la honte»* des pays en conflit.

«J'ai rarement vu autant de brutalités contre les enfants qu'en Syrie, où les filles et les garçons sont emprisonnés, torturés, exécutés et utilisés comme boucliers humains» dans la guerre contre les rebelles, a dit Radhika Coomaraswamy, représentante de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés. Selon Human Rights Watch, au moins 1176 enfants ont été tués depuis le début de la révolte.

Agence France-Presse

Affrontements dans l'ouest de la Birmanie

Sittwe — Des coups de feu résonnaient et des habitants fuyaient leurs maisons en feu hier dans l'ouest de la Birmanie, où se poursuivaient des affrontements entre bouddhistes de l'ethnie rakhine et musulmans de la minorité rohingya, qui ont fait au moins une douzaine de morts et des milliers de déplacés ces derniers jours. Le président Thein Sein a déclaré l'état d'urgence et déployé l'armée pour ramener le calme, soulignant que la situation mettait en péril les réformes démocratiques adoptées au pas de charge depuis la dissolution il y a un an de la junte au pouvoir depuis les années 1960.

La police a tiré en l'air à balles réelles hier à Sittwe, capitale de l'État de Rakhine pour disperser un groupe de Rohingyas qui incendiaient des logements. – *AP*

Des Saoudiennes refoulées

Trois Saoudiennes ont été refoulées lundi à leur arrivée à l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, près de Paris, après avoir refusé d'enlever leur voile intégral, a-t-on appris hier de source aéroportuaire. Les trois femmes, arrivées à bord d'un vol Qatar Airways en provenance de Doha, ont été interdites d'entrée sur le territoire français pour avoir refusé de montrer leur visage aux policiers lors du contrôle au frontière, a précisé cette source. Les trois femmes, dont l'âge n'a pas été précisé, sont reparties pour Doha le soir-même. Selon la source aéroportuaire, *«elles ont reçu une contravention de 2e classe, conformément à la loi»*. La loi sur le port du voile intégral, entrée en vigueur en avril 2011, interdit la dissimulation du visage dans l'espace public. – *AFP*

Nuit mouvementée à Tunis

Des salafistes et des casseurs sèment la panique

Des violences simultanées impliquant des salafistes ont éclaté dans la nuit de lundi à hier dans plusieurs endroits de Tunis et dans le nord-ouest, relançant les questions sur le caractère organisé de ces troubles et l'identité des assaillants, islamistes et casseurs mélangés.

Les violences — attaques contre des bâtiments administratifs et affrontements avec les forces de l'ordre — se sont produites en fin de soirée dans plusieurs cités populaires de l'ouest de Tunis, Intilaka, Ettadhamen et Essijoumi, ainsi que dans la chic banlieue nord à La Marsa, Carthage, Le Kram.

Les groupes d'assaillants étaient *«mixtes»* et mêlaient *«des gens de la mouvance salafiste et des malfaiteurs»*, a indiqué le porte-parole du ministère de l'Intérieur, Khaled Tarrouche, qui a fait état de 90 arrestations et de 7 blessés légers chez les policiers.

L'incident le plus grave s'est produit à Essijoumi, où le tribunal a été attaqué et le bureau du procureur totalement incendié.

«Il y a beaucoup de destructions, et des ordinateurs ont été volés. C'est grave car le tribunal représente la souveraineté de l'État», a déclaré le procureur de la République Amor, Ben Mansour.

Le ministre de la Justice, Nourredine Bhiri, a dénoncé *«un acte terroriste»* et promis que les coupables allaient le payer cher.

Les violences ont également touché les cités populaires d'Ettadhamen, où un poste de la garde nationale a été incendié, et Intilaka, où la tension restait vive mardi.

Par ailleurs, des renforts de police et de l'armée ont été déployés à Jendouba, dans le nord-ouest du pays, après des attaques contre des locaux syndicaux et de l'opposition.

Une nouvelle affaire Persepolis?

Les troubles seraient en partie liés à une exposition artistique, le Printemps des arts à La Marsa, qui a suscité ce week-end la fureur d'islamistes en raison d'œuvres jugées blasphématoires, dont celles d'une femme quasi nue entourée d'hommes barbus.

Le palais Abdellia, qui abrite l'exposition, a été lundi soir, pour la deuxième nuit consécutive, ciblé par des assaillants, selon des témoignages concordants. Plusieurs œuvres avaient déjà été détruites dans la nuit de dimanche à lundi par des groupes qui s'étaient introduits dans le palais.

Tout en niant toute implication dans les violences, le mouvement salafiste radical Ansar Al Charia a appelé *«tous les Tunisiens»* à manifester vendredi après la prière.

«Ansar Al Charia appelle tous les Tunisiens à manifester dans tout le pays pour protester contre les atteintes à la religion», a déclaré à l'AFP Sami Essid, un proche du leader radical Abou Iyadh, issu de la tendance salafiste djihadiste.

Agence France-Presse

FRANCE

La première dame encourage le rival de l'ex-compagne du président

La première dame française, Valérie Trierweiler, a apporté hier son soutien à l'adversaire de Ségolène Royal, l'ex-compagne du président François Hollande, menacée d'être battue au second tour des élections législatives dimanche.

Arrivée en tête avec 32% des voix en Charente-Maritime, Ségolène Royal est menacée au second tour par le socialiste dissident Olivier Falorni, arrivé deuxième avec 28,9% des suffrages et bien placé pour la battre avec le soutien implicite de la droite locale.

Alors que François Hollande, dans sa profession de foi, et la patronne du Parti socialiste (PS) Martine Aubry, dans un déplacement à La Rochelle, ont apporté un soutien public à Mme Royal, Mme Trierweiler a de son côté encouragé son rival.

«Courage à Olivier Falorni qui n'a pas démérité, qui se bat aux côtés des Rochelais depuis tant d'années dans un engagement désintéressé», a écrit sur son compte Twitter la première dame qui a ensuite confirmé sa position auprès de l'AFP.

Olivier Falorni s'est immédiatement félicité de ce coup de pouce de la première dame de France, qui est aussi un coup de poignard à celle qui est parfois encore présentée comme une rivale.

«C'est un beau message d'amitié, de soutien personnel, ça fait évidemment plaisir dans un contexte où je subis beaucoup de coups, beaucoup d'attaques injustes. Donc, voilà, je me réjouis de ce petit mot, de ce soutien amical», a-t-il déclaré.

Agence France-Presse

Sudoku

par Fabien Savary

6	8					5		9
1	7					6	4	
			4	9				
			9		8		5	
		8						
	4	7			5	8	2	
				4				6
	3			8				1
			1		7			

Niveau de difficulté : MOYEN 2097

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

2	9	1	8	4	6	7	3	5
3	6	5	1	7	9	2	4	8
7	8	4	3	5	2	1	9	6
9	7	8	6	1	3	4	5	2
5	4	3	9	2	7	8	6	1
6	1	2	4	8	5	9	7	3
4	3	7	2	6	8	5	1	9
1	2	6	5	9	4	3	8	7
8	5	9	7	3	1	6	2	4

2096

SUDOKU : le logiciel
10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté
par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ÉDITORIAL

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

Jugé sur l'ensemble de l'œuvre

Le résultat des élections complémentaires de lundi dans Lafontaine et Argenteuil a eu l'effet d'un coup de tonnerre dans le ciel politique québécois. Le degré d'incertitude touchant la réélection du gouvernement Charest lors de prochaines élections générales vient de s'accroître notablement.

Une élection complémentaire, convenons-en, n'a pas valeur absolue de baromètre. C'est néanmoins un indice beaucoup plus certain que les sondages. Dans un tel scrutin, le gouvernement est soumis à l'épreuve du réel. Le jugement rendu lundi confirme que la confiance envers les libéraux est sérieusement érodée. Dans Argenteuil, le gouvernement a été clairement sanctionné avec la défaite de sa candidate, alors que dans Lafontaine, les électeurs ont voté avec leurs pieds par leur abstention.

La surprise de ces deux scrutins tient à l'impression qui s'était imposée voulant qu'Argenteuil soit une forteresse libérale imprenable. S'était aussi imposée l'idée qu'allait prévaloir l'appui donné au gouvernement Charest par une majorité de Québécois dans la crise étudiante. Fausses étaient ces impressions. La réalité est qu'on a jugé l'ensemble de l'œuvre libéral.

BERNARD DESCÔTEAUX

On retrouvait dans ce comté la plupart des enjeux qui ont marqué la gestion du gouvernement Charest, qu'il s'agisse de l'environnement (la gestion de sites d'enfouissement), de la santé (la crise des médecins à l'hôpital de Lachute) ou de la corruption (la démission forcée du député Whissel de son poste de ministre en raison de conflit d'intérêts). Dans une élection générale, le gouvernement Charest ne pourra non plus échapper à son bilan d'ensemble.

Le réflexe devant une telle défaite pourrait être de vouloir se donner du temps. Rien n'oblige le premier ministre Charest à tenir des élections en septembre prochain, comme le veut la rumeur. Légalement, il peut étirer son mandat jusqu'à la fin de 2013. Ce n'est toutefois pas souhaitable.

Deux cas de figure sont possibles. Le premier est la tenue d'une élection d'ici la fin de la présente année. On sera à la fin du mandat traditionnel de quatre ans et les conditions sont réunies pour inviter les Québécois à se prononcer. Ceux-ci le souhaitent. Le Québec vit une crise sociale aux causes diverses dont il serait néfaste pour notre société qu'elle se prolonge indûment.

L'enjeu de cette élection sera bien plus large que le seul sujet des droits de scolarité universitaires qui a servi de bougie d'allumage à cette crise. Il portera sur la vision de développement économique et social de notre société. Un choix est à faire entre le néolibéralisme défendu par le Parti libéral de Jean Charest et la social-démocratie prônée par le PQ. Attendre pour trancher ne pourra qu'exacerber les tensions et accroître la polarisation. Aussi bien, alors, tenir ce scrutin dès septembre.

La seule raison qui justifierait son report en 2013 serait le départ de Jean Charest. Parfois évoqué, il entraînerait une détente du climat social. Ce serait l'occasion pour le Parti libéral d'amorcer un débat interne sur ses orientations qui aujourd'hui apparaît impossible. Le conseil des ministres a fait des choix dans lesquels la polarisation présente du débat le conforte. On ne sent d'ailleurs de sa part aucune volonté d'en sortir. On ne sait quelle serait l'issue d'un congrès au leadership, mais un tel exercice rendrait possible un renouveau des idées et des personnes.

Ce scénario est plus qu'improbable, car il n'y a pas de relève au sein du gouvernement Charest et au sein du Parti libéral. Qui aujourd'hui serait susceptible de remplacer Jean Charest? Il n'y a pas comme sous le deuxième mandat du premier ministre Robert Bourassa de ministres qui se préparent en coulisse à lui succéder. Cela, Jean Charest en est sans doute conscient. Probablement l'a-t-il voulu ainsi. Raison de plus pour que des élections aient lieu rapidement.

RÉPRESSION EN RUSSIE

L'asphyxie

Le moins que l'on puisse dire est que Vladimir Poutine témoigne d'une grande fidélité à la facette la plus noire de sa culture politique: en matière de répression, il ne néglige aucun détail. La semaine dernière, sachant qu'une manifestation aurait lieu le 12 juin, jour de fête nationale, il a fait voter une loi antirassemblement prévoyant notamment des pénalités financières extrêmement élevées. On vous pince une pancarte entre les mains? Vous pouvez écoper d'une amende de 9000$ dans un pays où le salaire annuel moyen est de 8500$. Bref, le satrape russe ne fait ni dans le détail ni dans la dentelle.

Histoire de bien signifier à tout récalcitrant que lui, Poutine, est un fort en muscles là où d'autres sont des forts en thème, il a commandé une série de perquisitions au domicile des figures de proue de la contestation effectuée la veille de la manifestation d'hier. Tout un chacun l'aura compris, en bon étudiant des méthodes chères à ce qui fut sa «maison-mère», il s'agit du KGB évidemment, il inflige aux contestataires d'aujourd'hui le sort que Brejnev réservait aux dissidents d'hier. Qu'il suive la voie empruntée, et tout logiquement il enverra ses «faux ennemis» dans les hôpitaux psychiatriques.

SERGE TRUFFAUT

Toujours est-il que les milliers et les milliers de personnes qui arpentent régulièrement les rues de Moscou, de Saint-Pétersbourg et autres villes sont aussi courageux que tenaces. Cela fait maintenant plus de six mois qu'ils affichent leur dégoût, ô combien justifié, devant la fraude massive observée lors du scrutin de décembre. Leur dégoût devant l'inclination plus prononcée que jamais qu'a Poutine pour la concentration des pouvoirs, la politique de l'arbitraire ou, dit autrement, son profond dédain pour la démocratie.

Depuis son intronisation à la présidence, il y a six semaines seulement, Poutine a fait plus d'une entaille à l'équilibre instauré entre la chasse gardée de la présidence et celle du premier ministre. À la défense, la sécurité intérieure et les affaires étrangères, Poutine a greffé des activités économiques jusqu'ici dévolues au premier ministre. Par exemple, il a transféré le contrôle de la Banque de développement à la présidence, il a nommé un de ses proches à la tête du géant pétrolier et gazier, etc. C'est à se demander si la différence entre Brejnev et Poutine n'est pas de l'épaisseur du papier à cigarettes.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

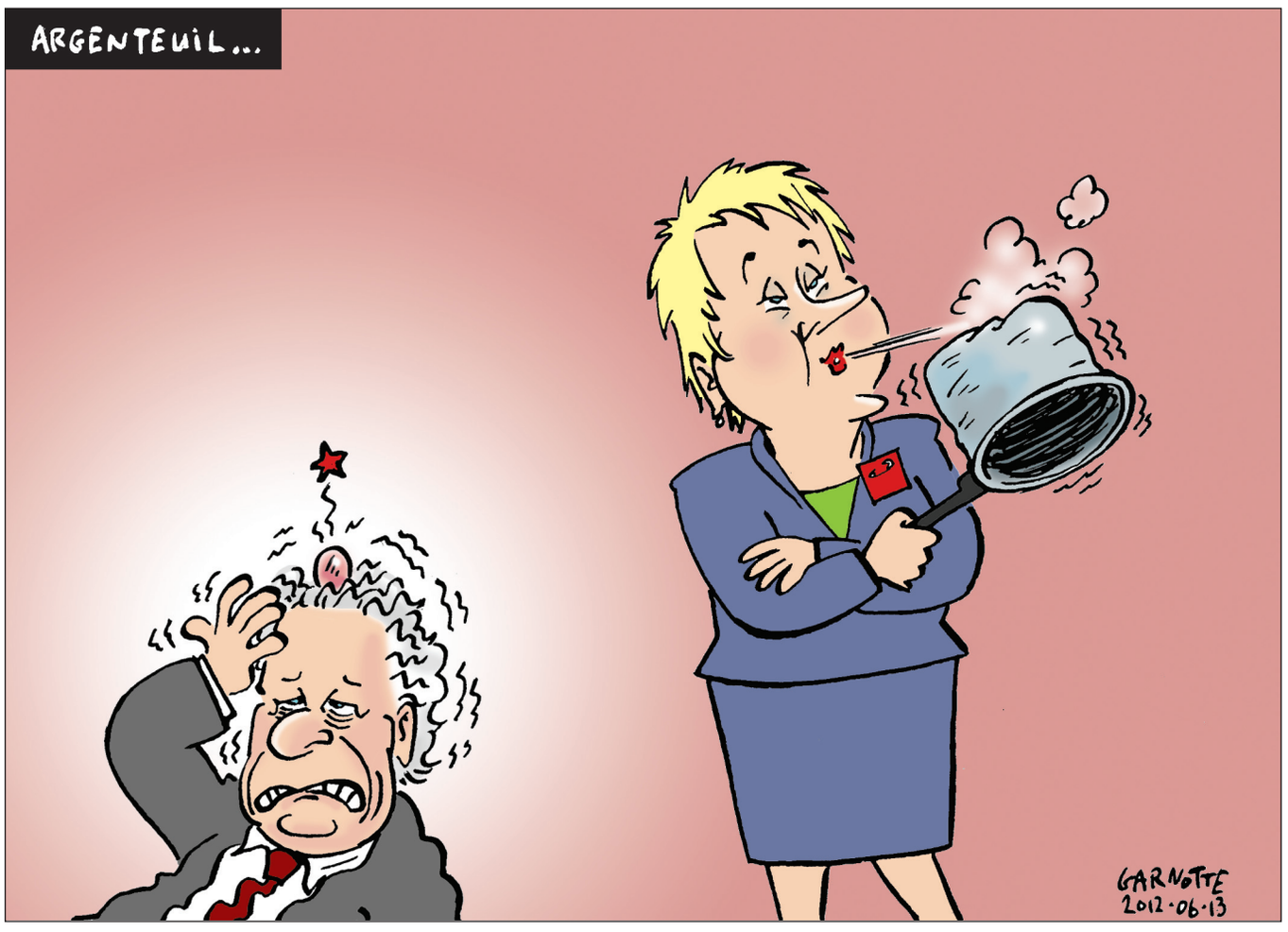

LETTRES

L'illusion de l'élection

Pour plusieurs, la seule issue possible à la crise étudiante est toute simple: il suffit de déclencher des élections. Dans la pire des hypothèses, supposons que le gouvernement Charest est réélu (*sic*). Celui-ci considérera alors que sa hausse des droits est entièrement légitime et que les étudiants n'ont qu'à se plier à ses diktats. Que se passera-t-il si les étudiants refusent de le faire? On nous répondra qu'il en va ainsi en «démocratie» et que la minorité doit plier devant le choix de la majorité. Nonobstant cette conception un peu trop réductrice de la démocratie, nous croyons qu'il y a lieu de s'attendre à une fin de non-recevoir de la part d'un important groupe d'étudiants. En fait, cela est tout aussi légitime dans une véritable démocratie, d'autant qu'il y a fort à parier que la question ne sera pas débattue en profondeur dans une campagne électorale, si l'on se fie au niveau très superficiel des campagnes du passé. D'autre part, tant la vaste problématique sous-tendant le mouvement étudiant que la polémique soulevée par la loi 78 risquent fort d'être noyées dans la grande variété d'enjeux qui doivent forcément être considérés lors d'une élection. Ainsi, voter pour un parti ou l'autre ne signifie pas nécessairement qu'on adopte d'emblée toutes les positions de ce parti.

On aura beau jouer à l'autruche, une sortie de crise bénéfique pour toute la société québécoise doit nécessairement passer d'abord et avant tout par un forum citoyen (ou états généraux) portant sur l'avenir, le rôle et le mode de financement de nos universités. Ce n'est qu'après la mise en place d'un large consensus sur une façon toute québécoise de réaliser la mission universitaire qu'on pourra établir s'il y a lieu de privilégier la gratuité ou quelle pourrait être une «juste» contribution des étudiants au «coût» de leur formation. Il est essentiel que les étudiants fassent leur avec enthousiasme le choix qui en résultera, plutôt que d'être contraints à subir un modèle d'université qui leur soit imposé d'office par certains qui croient avoir le monopole de ce que doit en être une «juste» description.

François Bergeron
Christophe Reutenauer
Professeurs à l'UQAM
Sylvie Hamel
Professeure à l'Université de Montréal
Le 11 juin 2012

Intimidation à propos des casseroles

Le dimanche 10 juin vers 20 h 20, nous étions deux couples de retraités et deux jeunes couples avec sept jeunes enfants qui jouaient dans le parc de Verchères. Nous manifestions paisiblement et de manière festive contre la Loi 78, comme à l'habitude, pour une demi-heure. Nous nous sommes fait interpeller soudainement par quatre jeunes hommes dans la vingtaine en boisson dans leurs deux voitures. Ils cherchaient visiblement la provocation avec leur douzaine d'œufs bien en vue sur leur parebrise. L'un d'eux s'est avancé et a questionné agressivement les jeunes hommes, qui n'ont pas répondu au piège tendu. Bref, la compagne de l'un d'eux a filmé la scène violente verbale de la part du gars et les œufs lancés vers nous, pendant que le jeune père de famille répondait poliment. Deux fillettes pleuraient et un garçonnet plus conscient était inquiet pour son père.

Nous, les retraités, plus vulnérables, avons regardé la scène, anxieux, et avons cherché à protéger les enfants, étonnés que dans un village paisible comme le nôtre, de telles scènes se produisent. La police a été appelée et elle est venue, consignant les témoignages de chacun, même celui d'un passant en voiture témoin de la scène et visiblement choqué. Une plainte a été portée. Tout cela pour dire qu'il y a urgence au Québec de résoudre une telle crise en train de gangrener toute la société et que c'est monsieur Charest qui en est le principal responsable.

Denise Eva Ouellette
Verchères, le 11 juin 2012

Un acte de violence

Le lundi 11 juin, le professeur Luc Godbout de l'Université de Sherbrooke a reçu une lettre contenant de la poudre blanche à son bureau du campus de Longueuil, causant l'émoi et la stupéfaction. L'enveloppe contenait également une lettre indiquant que la poudre blanche était de l'anthrax. Les autorités policières et les pompiers de Longueuil ont dû évacuer un étage complet de l'immeuble, interrompant ainsi le travail de plusieurs employés, enseignants et étudiants. Une enquête est en cours par la Sûreté du Québec pour cet acte revendiqué par les Forces armées révolutionnaires du Québec.

Le Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) et la direction de l'Université de Sherbrooke s'unissent pour dénoncer vivement cet acte de violence, qui vise à intimider et à effrayer. Une université est un lieu de savoir où l'indépendance intellectuelle, la liberté d'expression et la collégialité priment avant tout. De tels comportements doivent être dénoncés.

Luce Samoisette
Rectrice de l'Université de Sherbrooke
Carole Beaulieu
Présidente du SPPUS
Le 12 juin 2012

La fatalité n'y est pour rien!

Plusieurs pays qui étaient aux prises avec des situations de pauvreté ont vu avec le temps la qualité de vie de leur population augmenter et leur situation économique et sociale s'améliorer. Dans d'autres, par contre, la pauvreté extrême sévit encore et ces pays sont loin de passer le cap. Pourquoi certains réussissent-ils et d'autres non? La fatalité y est-elle pour quelque chose?

Force est de constater que dans les pays qui ont connu au fil des ans un développement économique appréciable, les gouvernants avaient mis en place des structures et infrastructures de base afin d'offrir santé et éducation à tous leurs citoyens. Il n'est pas étonnant que la santé et l'éducation figurent dans les Objectifs du millénaire à atteindre d'ici 2015, car elles sont déterminantes pour le développement humain et le devenir des nations.

J'espère qu'avec le nouveau leadership à la Banque mondiale, des fonds seront consacrés à la mise en place de structures et d'infrastructures éducationnelles et sanitaires adéquates pour asseoir le développement des pays pauvres. Nous attendons de nos institutions d'aide des appuis structurels concrets à l'instauration de ces droits fondamentaux. Ces peuples jouiront alors d'outils puissants pour mettre fin à la pauvreté extrême, celle qui n'a vraiment rien à voir avec la fatalité!

Pierre Jacques Vil
Ottawa, le 12 juin 2012

Saint-Denys centenaire

Vers la fin de sa brève vie, Saint-Denys, fasciné, n'a plus qu'un seul désir au petit matin: partir pour se fondre à cette mystérieuse présence qu'il souhaite ardemment accueillir *«dans la vallée spacieuse de* [son] *recueillement»*. Hanté par cette obsession, il cesse de manger, de boire, de dormir; il délaisse ses amis, s'enferme chez lui dans le manoir familial. Il sait que pour devenir initié, il faut entrer au temple et soutenir, au péril de sa vie, le regard de la déesse en levant le voile qui le soustrait à la vue de la masse. Une quête ardue, car la déesse risque d'être *«inattentive»*, mais comme elle occupe tout son espace mental, il persiste et signe. Cette présence *«claire et seule/Comme une fleur sous le ciel»*, c'est ce qu'il appelle de tous ses vœux: *«Il faut que mon âme devienne une réalité»,* écrivait-il, en septembre 1937, à son bon ami Jean Le Moyne.

En ce 13 juin 2012, jour de son 100e anniversaire de naissance, souhaitons-lui tout bonnement que l'objet de sa quête puisse se réaliser, c'est-à-dire qu'il a enfin pu acquérir cette légèreté angélique qui saura le rendre «impondérable» à tout jamais! Quant à moi, et plus prosaïquement, je te dis merci, mon cher Saint-Denys. Merci de m'avoir appris à regarder un saule avec le vent qui *«coule»* en lui, merci de m'avoir fait entendre si bellement la *«voix des feuilles»*, merci de m'avoir donné à voir la *«voix presque marine»* d'un champ, etc. Je m'arrête ici, car je sais qu'on sera nombreux aujourd'hui à multiplier les éloges et je veux leur laisser toute la place. Toutefois, sache, avant de te quitter, que je tiens à saluer en toi le poète, le peintre, le philosophe et l'ami. Grâce à tes poèmes, j'ai su faire le plus beau voyage au pays de l'âme, au pays de mon âme. Enfin, sache, mon ami, qu'il existe beaucoup de jeunes lecteurs de cégep qui sont avides de ta poésie: ils s'y reconnaissent d'entrée de jeu, car tu as su atteindre l'âme québécoise avec peu de mots, avec des images justes et facilement compréhensibles. Sache surtout qu'il existe une fondation éponyme qui veille au bon grain de ton œuvre afin que *«cette petite étoile problématique»* puisse continuer à scintiller dans notre âme collective.

«Être poète, c'est ma raison de vivre, à moi; c'était ma preuve à moi-même de mon existence.» (*Lettre à Robert Élie*, septembre 1936). Pour moi, tu fus toujours ce grillon de la fable: *«La nature du grillon est d'aimer son chant et de s'en réjouir tellement qu'il ne cherche pas de nourriture et qu'il meurt en chantant.»* Tel fut ton destin, cher Saint-Denys. Bon anniversaire!

Jacques Nadeau
Belœil, le 11 juin 2012

RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

L'incohérence du gouvernement fédéral

DIANE BELLEMARE
Économiste et fellow *associée à CIRANO*

Le gouvernement fédéral fait fausse route en adoptant une réforme de l'assurance-emploi qui s'attaque aux symptômes d'un marché du travail dysfonctionnel plutôt que de chercher à en éliminer les causes réelles. […]

S'il est évident qu'il faut revoir en profondeur le programme d'assurance-emploi pour qu'il réponde mieux aux impératifs de l'économie d'aujourd'hui, ce n'est pas en triturant la notion d'emploi acceptable et en créant diverses catégories de prestataires qu'on améliorera l'efficacité de cette protection sociale indispensable.

En revanche, la nouvelle réglementation réduira de manière importante les prestations versées. Est-ce l'objectif poursuivi? Tout mettre en œuvre pour générer des surplus au compte de l'assurance-emploi qui serviront à réduire le déficit fédéral comme dans les années 1990. Si c'est le cas, le gouvernement est mal avisé et fait preuve d'une incompréhension profonde du fonctionnement du marché du travail.

RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

En obligeant les chômeurs fréquents et occasionnels à accepter n'importe quel boulot, le gouvernement risque d'augmenter rapidement la désuétude des compétences nouvellement acquises.

Les chômeurs fréquents

La réforme imposée à travers l'adoption du budget touche environ les deux tiers des personnes qui reçoivent des prestations régulières d'assurance-emploi: les prestataires occasionnels (32,6% des prestataires réguliers) et fréquents (33,8%). Cette réforme vise à les obliger à accepter, après des délais de 18 semaines de chômage pour les occasionnels et de six semaines pour les fréquents, n'importe quel emploi offert pourvu qu'ils soient aptes à l'exercer, même si cet emploi n'est pas dans leur champ occupationnel habituel et même si les salaires offerts atteignent seulement 70% du salaire horaire antérieur pour les chômeurs fréquents et 80% pour les occasionnels. Cette réforme risque de créer des effets contraires à ceux souhaités.

Considérons le cas des chômeurs fréquents, dont la très grande majorité (81,8%) manifeste des comportements saisonniers car leur demande de prestations débute généralement au même moment de l'année que les demandes antérieures. Qui sont ces personnes? Près de la moitié d'entre elles sont issues des industries de la construction et de la fabrication et des services d'enseignement, lesquels, à l'exception de la construction, ne sont pas des industries saisonnières classiques comme la pêche, l'agriculture et le tourisme. Près de 70% de ces chômeurs saisonniers proviennent du Québec (39,5%) et des Maritimes (27,6%). Ces chômeurs affichent un comportement saisonnier à cause de la nature temporaire des contrats d'emploi qui les lient à leur entreprise et en raison du manque d'emplois disponibles dans leur secteur. Cette problématique affecte principalement les provinces à l'est de l'Ontario, soit celles où le taux de chômage est, depuis des décennies, plus élevé que la moyenne canadienne. C'est aussi dans ces provinces et ces secteurs que l'on constate les taux de postes vacants parmi les plus faibles au Canada.

En d'autres mots, dans ces provinces et dans ces secteurs, il y a généralement plus de chômeurs qui se disputent un emploi disponible qu'ailleurs. À titre d'exemple, au troisième trimestre de 2011, il y avait 5,1 chômeurs (ayant travaillé dans les 12 derniers mois) dans l'industrie de la construction pour un emploi disponible; il y avait respectivement 4,8 et 10 chômeurs pour un emploi dans les secteurs de la fabrication et de l'enseignement.

L'assurance-emploi, un programme de supplément du revenu

La pénurie d'emplois dans certains secteurs et dans certaines provinces conduit à des pratiques de partage du travail qui utilisent l'emploi temporaire et l'assurance-emploi comme mécanisme de supplément du revenu. Ainsi, le chômage fréquent est bien plus le résultat de pratiques de gestion de ressources humaines afin de procurer un revenu d'emploi décent au plus grand nombre de personnes possible que le résultat de pratiques frauduleuses de la part de profiteurs du système.

Quant aux chômeurs occasionnels, ils subissent aussi les conséquences d'un marché du travail où l'emploi permanent et à temps plein ne représente qu'environ 60% de l'emploi total.

Les réformes que le gouvernement fédéral entend adopter risquent de modifier le comportement de plusieurs chômeurs fréquents qui opteront pour la sécurité de l'aide sociale, si faible soit-elle, plutôt que d'occuper de petits boulots. Elles les excluront définitivement du marché de l'emploi. C'est peut-être l'économie au noir qui en profitera.

Aussi, en obligeant les chômeurs fréquents et occasionnels à accepter n'importe quel boulot, le gouvernement risque d'augmenter rapidement la désuétude des compétences nouvellement acquises. En effet, si elles ne sont pas mises à profit dans les emplois que les chômeurs devront accepter, ces compétences se perdront. Et pourtant, ne dit-on pas que l'avenir est dans l'économie du savoir et le développement des compétences? Ces réformes vont aussi accentuer les pressions à la baisse sur les salaires et n'inciteront aucunement les entreprises à investir dans des technologies de pointe.

Au lieu de s'en prendre aux chômeurs, le gouvernement devrait peut-être établir les cotisations d'employeurs selon l'expérience, comme c'est le cas aux États-Unis et en santé et sécurité au travail. Les entreprises auraient alors intérêt à stabiliser leur main-d'œuvre.

S'il est vrai que dans les pays nordiques, comme la Norvège, la Suède et le Danemark, les chômeurs ne peuvent pas toujours refuser l'emploi proposé par les services publics d'emploi, il est aussi vrai que le marché de l'emploi y est beaucoup plus dynamique qu'au Canada et que le gouvernement central vise à atteindre le plein d'emplois décents par des stratégies macroéconomiques de croissance intégrées à une politique active du marché du travail. Ce n'est pas le cas au Canada, où il n'existe pas de politique de l'emploi cohérente. Si le gouvernement fédéral ne trouve pas souhaitable que le programme de l'assurance-emploi soit devenu un programme de supplément de revenu, c'est toute la stratégie par rapport à l'emploi (incluant l'assurance-emploi) qui doit être revue et négociée avec les provinces et les partenaires sociaux.

L'aversion conservatrice pour la science gouvernementale

La recherche fédérale sur la pollution sabotée par le gouvernement Harper

JEAN PIUZE
L'auteur a fait carrière durant 32 ans à Pêches et Océans Canada, où il a d'abord été chercheur sur les contaminants, pour assumer ensuite durant 25 ans diverses fonctions de direction en recherche en sciences de la mer et en protection des milieux aquatiques.

Un remodelage du Canada et de ses valeurs traditionnelles par le gouvernement Harper est actuellement en cours dans de nombreux domaines, dont celui de la science gouvernementale fédérale.

Prenons par exemple les instituts scientifiques du ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO), répartis dans sept provinces d'un océan à l'autre, et dont les champs d'activité couvrent les sciences halieutiques et des mammifères marins, l'océanographie, l'étude des contaminants et la chimie marine, la cartographie des eaux navigables et la protection des habitats aquatiques et des espèces menacées. Tous ces programmes scientifiques permettent de conseiller adéquatement les gestionnaires responsables des pêches, du développement durable des milieux aquatiques et de la protection de l'environnement et de la biodiversité, d'informer le public sur l'état de notre environnement aquatique et de fournir aux navigateurs les outils nécessaires afin d'assurer la sécurité de la navigation.

Pourtant, ces programmes importants ont eu à faire face à plus d'une ronde de compressions au cours des dernières années et d'autres sont prévues. La dernière en date vise les programmes scientifiques du MPO dans le domaine des contaminants chimiques et de leurs effets sur les écosystèmes.

Des programmes utiles

Depuis environ 50 ans, le secteur des sciences du MPO mène un programme scientifique utile et efficace sur les contaminants. D'un coup de faux, le gouvernement Harper vient d'abolir entièrement ce programme de recherche et de monitorage sur les polluants et les contaminants chimiques (métaux lourds, BPC, phtalates, produits organohalogénés, pesticides, hydrocarbures, produits pharmaceutiques, etc.) qui vise à étudier la distribution des contaminants dans les sédiments, les eaux et les organismes aquatiques, leur déplacement à travers les écosystèmes et leurs impacts sur la faune marine et l'eau douce.

On parle ici de suppression de 70 postes à la grandeur du Canada, dont plus de 50 verraient leur titulaire mis à pied tandis que les autres seront réaffectés à d'autres tâches. Le programme national aboli posséderait actuellement un budget total d'environ 12 millions de dollars.

Le programme du MPO sur les contaminants au Québec ne date pas d'hier. Avant même l'ouverture de l'Institut Maurice-Lamontagne (IML) à Mont-Joli vers le milieu des années 80, je fus embauché (en 1976) afin d'amorcer une recherche sur des problèmes de pollution marine dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Le programme sur les contaminants et l'écotoxicologie à l'IML compte aujourd'hui douze personnes, dont quatre chercheurs, mais avec le couperet qui tombe, tous ces postes sans exception disparaîtront et le programme en entier sera aboli. Environ un tiers des employés touchés pourraient conserver un emploi, mais dans de nouvelles fonctions.

On trouve en outre à l'IML un laboratoire d'expertise pour l'analyse chimique aquatique (LEACA), établi en 2007 au coût de 2 millions de dollars. Il sera fermé également. Sans l'expertise en chimie des contaminants, ses équipements dispendieux ne pourront plus servir et le ministère devra en disposer.

Dix fois moins d'argent

Le gouvernement actuel ne veut donc plus aucune recherche intra-muros au MPO sur les contaminants et sur leurs effets. Le programme en entier sera remplacé par une petite structure de cinq biologistes qui aura 1,4 million à distribuer aux universités, ou à contrat au secteur privé, afin d'aider le ministère à résoudre l'ensemble des problèmes de contaminants que rencontreront les gestionnaires fédéraux des océans et des eaux douces du Canada.

La prétention des conservateurs est donc de penser que la recherche et le suivi effectués à l'heure actuelle par les scientifiques du fédéral dans leurs divers programmes sur les contaminants ne sont plus requis à l'interne et pourront dorénavant être effectués sans problème par les universités et le secteur privé. Avec 10 fois moins d'argent? On peut en douter fortement, surtout que les chercheurs universitaires sont les premiers à dire qu'ils ne peuvent pas, et ne veulent pas, remplacer les chercheurs fédéraux. […]

L'utilité des programmes abolis

Concrètement, les programmes du MPO qui sont abolis ont-ils démontré leur utilité et leur unicité jusqu'à ce jour? La réponse sans ambages est oui, et comment! Le programme du MPO sur les contaminants et leurs effets a entre autres à son actif les contributions importantes suivantes au fil des ans:

recherche et monitorage en continu dans l'environnement aquatique de contaminants pouvant affecter les espèces de poissons commerciaux et éventuellement la santé humaine;

mise sur pied avec l'Ontario en 1968 de l'Experimental Lakes Area (ELA), qui comprend 58 petits lacs utilisés comme laboratoires à ciel ouvert pour la recherche sur les contaminants et leurs effets. Le gouvernement Harper veut maintenant fermer l'ELA, entraînant pour les chercheurs du domaine la perte d'un outil unique au monde;

maintien à long terme de programmes de monitorage des contaminants dans les Grands Lacs, en marge d'ententes internationales avec les États-Unis, pour s'attaquer à partir des années 70 aux problèmes énormes reliés à la pollution des Grands Lacs;

réponse scientifique à de nombreux déversements pétroliers, dont certains majeurs (par exemple: l'*Arrow*);

mise sur pied vers 1990 d'un programme complet de suivi de la présence de dioxines et de furanes chez les organismes aquatiques au point de déversement des effluents des fabriques de pâtes et papiers au Canada, qui mena à un nouveau règlement en vertu de la Loi sur les pêches;

identification avec le Conseil national de recherches du Canada à la fin des années 80 de la toxine inconnue (acide domoïque) qui avait tué plusieurs Canadiens ayant consommé des moules contaminées à l'Île-du-Prince-Édouard;

évaluation des risques posés par les BPC présents dans la barge Irving Whale au fond du golfe du Saint-Laurent lors de son renflouement dans les années 90;

évaluation des menaces de pollution des eaux et des organismes marins par le relargage dans le fjord du Saguenay, à la suite du déluge de juillet 1996, de mercure et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) contenus dans les sédiments;

examen de l'impact de la construction de pipelines sur les habitats aquatiques en matière de pollution chimique, rôle qui deviendrait crucial pour le projet majeur d'Enbridge Northern Gateway Pipeline en Alberta et en Colombie-Britannique.

[…] Retrait du protocole de Kyoto, charcutage des lois environnementales fédérales avec C-38, abolition de programmes entiers de recherche comme celui du MPO sur les contaminants, musellement des chercheurs fédéraux, refus d'aider financièrement plusieurs groupes environnementaux… Le programme du gouvernement est clair: il fera tout pour éliminer ce qu'il perçoit comme étant un obstacle au développement économique et à sa locomotive, l'exploitation des sables bitumineux.

Le gouvernement Harper a déclaré la guerre à la science.

Lire aussi › Conflit étudiant: l'intervention de la CDPDJ demandée! Sébastien Lormeau, Camil Bouchard, Julius Grey, Guy Rocher, Louise Vandelac et 13 autres signataires réclament de la Commission de droits de la personne qu'elle condamne les arrestations et le profilage.
Sur le devoir.com

L'EQUIPE DU DEVOIR
RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny *(adjointe au directeur de l'information)*, Marie-Andrée Chouinard *(éditorialiste, responsable de la page Idées)*, Marco Bélair-Cirino *(général)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*Fabien Deglise*(société)*, Jean Dion *(sports)*, Louis-Gilles Francœur *(environnement)*, Lisa-Marie Gervais *(éducation)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Caroline Montpetit *(affaires sociales)*, Brian Myles *(justice)*, Louise-Maude Rioux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert*(santé)* ; **information politique** : Michel David*(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Antoine Robitaille et Robert Dutrisac *(correspondants parlementaires à Québec)*, Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque *(reporters)* ; **information culturelle** : Michel Bélair *(théâtre et cahier Culture)*, Stéphane Baillargeon *(médias)*, Frédérique Doyon et Isabelle Paré *(reporters)*, Odile Tremblay *(cinéma)*, Paul Bennett *(pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end)*, Julie Carpentier *(pupitre)* ; **informationéconomique** : Gérard Bérubé *(adjoint au directeur de l'information)*, François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields *(reporters)*, Gérald Dallaire (pupitre) ; **information internationale** : Serge Truffaut *(éditorialiste)*, Claude Lévesque et Guy Taillefer*(reporters)*, Jean-Pierre Legault *(pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives)* ; Diane Précourt *(responsable des pages thématiques)*, Émilie Folie-Boivin *(pupitre)* ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau *(photographes)* ; Michel Garneau *(caricaturiste)* ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet *(correctrices)* ; Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel *(pupitre internet)*, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay *(commis internet)* ; Amélie Gaudreau *(secrétaire à la rédaction)*; Karl Rettino-Parazelli et Sophy Lambert-Racine *(commis à la rédaction)*. **DOCUMENTATION** Gilles Paré *(directeur)*, Manon Derome *(Montréal)*, Monique Bhérer *(Ottawa)*, Dave Noël *(Québec)* . **PUBLICITÉ** , Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï *(publicitaires)*, Sylvie Laporte, Martine Bérubé *(secrétaire)*. **PRODUCTION** Christian Goulet *(directeur de production)*, Olivier Zuida *(directeur adjoint)*, Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur Web)*,Hansel Matthews *(technicien informatique)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Maxim-Olivier Leclerc *(responsable par intérim service à la clientèle)*, Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers *(responsable promotion)*. **ADMINISTRATION** Stéphane Roger *(contrôleur)*, Olena Bilyakova *(reponsable des services comptables)*, Claudette Béliveau *(adjointe administrative)*, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

EXCUSES

SUITE DE LA PAGE 1

sociée au mouvement étudiant, est de vous faire du capital politique, nous tenons à vous rappeler que ce genre de stratagème éveille ce qu'il y a de plus boueux dans les consciences», poursuivent-ils. Accusant la ministre de vouloir rabaisser le débat, les signataires soulignent que les voix qui s'opposent à la vision gouvernementale *«constituent le terrain fertile de la culture humaniste et viennent précisément de ce pan de la société qui oppose une culture humaniste à cette culture d'entreprise qui violente la libre pensée»*.

«Si le seul argument que vous décidez d'opposer à ce schisme idéologique profond est le recours à la peur pour justifier la nécessité du maintien de l'ordre, nous tenons à vous rappeler que ce flirt est extrêmement dangereux, et que dresser les vieux épouvantails de la peur au service de l'ordre rappelle de très mauvais souvenirs d'une histoire pas trop lointaine», dénoncent-ils.

La violence, elle s'incarne dans *«un corps policier qui multiplie les gestes de brutalité envers des manifestants pacifiques»*, elle est *«celle de vos mots menteurs et méprisants»*, lancent les artistes.

Parmi les signataires, on retrouve des comédiens comme Céline Bonnier, Sylvie Drapeau et Normand Chouinard, des metteurs en scène comme Brigitte Haentjens, Martin Faucher, Olivier Reichenbach et Dominic Champagne, des cinéastes comme Léa Pool et Hugo Latulippe, des chanteurs comme Pierre Lapointe et Martin Léon, des écrivains comme Marie-Claire Blais, Michel Tremblay et Élise Turcotte ainsi que des critiques et journalistes culturels, entre autres Jean-François Nadeau et Odile Tremblay, du *Devoir*.

La ministre précise sa pensée

Lors de la période de questions à l'Assemblée nationale, Christine St-Pierre, pressée par l'opposition officielle, a refusé de s'excuser; elle a plutôt choisi d'en rajouter dans le but de préciser sa pensée. *«Nous avons tous vu qu'il y a eu des manifestations d'étudiants qui, parfois, ont conduit à des scènes tout à fait disgracieuses, des scènes d'intimidation, des scènes dont les médias ont été témoins et des images qui ont été rapportées sur tous les écrans de télévision. Ces façons de faire sont inadmissibles et c'est ce que j'ai voulu exprimer lorsque j'ai parlé du carré rouge.»*

«Dans une société libre et démocratique, nous devons nous dissocier de la violence, nous devons nous dissocier des scènes que nous avons vues dans le métro de Montréal», a réitéré la ministre. Pour ne pas être en reste, le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, a parlé de *«bidons d'essence sur les perrons des domiciles»* et d'*«enveloppes»* contenant une poudre blanche.

«Comment peut-on associer Fred Pellerin à des bidons d'essence», s'est insurgé son homologue péquiste, Stéphane Bédard. *«Donc, tous ceux qui portent le carré rouge appuient la violence et l'intimidation. C'est gros, c'est énorme, c'est stupide, c'est trop. C'est comme dire que tous les membres du PLQ se promènent avec la carte de crédit corporative d'un donateur du parti.»*

À la toute fin de la période de questions, Jean-Marc Fournier a semblé vouloir s'excuser à la place de sa collègue. *«Si les artistes sont lésés, nous devons nous excuser»*, a-t-il dit. Renseignements pris à son cabinet, ce n'était aucunement son intention.

Le Devoir

MESSAGE

SUITE DE LA PAGE 1

parce qu'ils ne changent pas le gouvernement». Pour le ministre du Développement économique Sam Hamad, les libéraux doivent se retrousser les manches et *«travailler plus fort»*. Son collègue Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles, a soutenu que le PLQ a perdu Argenteuil parce que le gouvernement a pris des décisions *«impopulaires»*. *«On n'est pas là pour être populaires. On est là pour gouverner et faire les bonnes choses. Ce qui m'importe, moi, c'est que la majorité silencieuse se prononce aux prochaines élections générales, et pour ça, ça va prendre des taux de participation élevés»*, a-t-il dit.

Rumeur d'élections

En Chambre, le premier ministre a souligné la présence de la candidate libérale dans Argenteuil, Mme Lise Proulx. Il a confirmé qu'elle sera *«à nouveau»* candidate lors des prochaines élections. Lesquelles auront lieu *«dans les 18 prochains mois»*, a-t-il encore lancé dans le couloir.

Mais selon une vidéo d'une caméra indiscrète ayant capté des propos de Mme Proulx lundi, le scrutin général pourrait avoir lieu rapidement. Sur cette séquence diffusée dans l'Internet (*www.youtube.com/watch?v=yjqroWwkLEk*), on voit Mme Proulx saluer des militants de son équipe et on l'entend dire: *«Pensez-vous qu'on va laisser passer cela?»*, en parlant de l'élection du péquiste Roland Richer. *«Il va être juste là un mois et demi* […] *Ça va être le mandat du PQ le plus court à vie»*, l'entend-on dire.

Il a été impossible, hier, d'obtenir des précisions sur les propos de Mme Proulx, qui semblent accréditer la rumeur selon laquelle les libéraux se préparent activement à se lancer dans des élections générales à la mi-août pour un vote le 17 septembre.

Le PQ triomphe

Pour la chef péquiste Pauline Marois, un message très clair a été envoyé à Jean Charest lundi, notamment dans le fait que plusieurs libéraux *«ont décidé de ne pas aller voter»*. Par rapport au scrutin de 2008, ils ont perdu, en nombre brut de voix, 4776 votes dans Argenteuil et 8575 dans LaFontaine. En pourcentage, il s'agit d'une chute de 16% dans Argenteuil et de 16,44% dans l'ancienne circonscription de Tony Tomassi. Fait à noter, le PQ n'a eu besoin que de 2,54% de plus qu'en 2008 pour ravir Argenteuil. En chiffres absolus, le PQ a même perdu 785 voix par rapport à 2008. Questionnée à ce sujet par *Le Devoir*, Pauline Marois a répondu que dans une partielle, *«les gens votent moins». «Pour le reste, c'est déjà un énorme pas de franchi; une énorme victoire»*, a-t-elle insisté. En 2008, le taux de participation avait été de 54,17%, alors que lundi, il a atteint 42,36%.

Le député péquiste de Matane, Pascal Bérubé, a souligné que les électeurs libéraux *«avaient une opportunité en or de dire: "On va continuer la tradition libérale avec une* [ancienne] *attachée politique du député qu'on connaît".»* Au contraire, a-t-il poursuivi, les électeurs *«ont décidé de changer de cap»*. À ses yeux, Argenteuil est peut-être *«le prélude de la suite, et pour les libéraux, bien, on notera que la chute commence à Lachute»*. Pour M. Bérubé, les électeurs commencent à comprendre que *«seul le PQ peut battre les libéraux»*.

Pauline Marois souhaite maintenant des élections générales le plus tôt possible. *«Je souhaiterais que ça nous en rapproche»*, a-t-elle dit, en parlant du résultat des partielles de la veille, en point de presse, hier midi, à son entrée à la réunion quotidienne de son caucus. Mme Marois y a été accueillie triomphalement. Les députés lui ont réservé des applaudissements nourris, scandant des slogans tels *«Dehors les libéraux!»* et *«On a gagné!»*.

Manque de «notoriété»

Réagissant aux deux troisièmes places de sa Coalition avenir Québec, François Legault a admis hier se heurter à *«un problème de notoriété»*. Il a raconté s'être rendu des dizaines de fois dans les deux circonscriptions et avoir entendu des électeurs dire qu'ils ignoraient ce qu'était la CAQ et ce qu'elle proposait. Certains ne comprenaient pas le lien entre la CAQ et M. Legault. De plus, aux dires de ce dernier, la crise étudiante a occulté les élections complémentaires.

Quant au coporte-parole de Québec solidaire, Amir Khadir, il a attribué les mauvais scores de son parti (2,70% dans Argenteuil et 5,90% dans LaFontaine) au mode de scrutin québécois, de type uninominal à un tour. Dans une période comme celle que traverse le Québec, cette façon de voter conduit les électeurs à chercher *«une alternative susceptible»* de déloger le gouvernement. Selon lui, *«bien des solidaires ont pu voter pour le Parti québécois dans cette élection-là avec l'illusion que ça règle quelque chose; en faisant juste l'alternance»*. M. Khadir a confié du reste que son parti n'avait *«pratiquement fait aucune campagne»*. Contrairement aux efforts déployés dans Bonaventure, où QS avait fait 9%. Les grands médias favorisent les partis établis, a aussi soutenu M. Khadir.

Avec La Presse canadienne
Avec Robert Dutrisac
Le Devoir

SALON

« Show de salon est une manière de donner les rênes aux auditeurs mélomanes qui veulent prendre place dans le rayonnement des artistes qu'ils affectionnent »

SUITE DE LA PAGE 1

lancé conjointement par l'étiquette de Brigitte Saint-Aubin, L.-A. be (Let Artist be) et le développeur Iconoclaste. Preuve que la formule séduit.

«Avec la vente de billets de spectacles francophones qui diminuent et le manque de diffusion de la musique francophone dans les grandes stations commerciales, Show de salon est une manière de donner les rênes aux auditeurs mélomanes qui veulent prendre place dans le rayonnement des artistes qu'ils affectionnent, explique plus tard la conceptrice dans un échange de courriels avec *Le Devoir*. *Nous avons grandement besoin de renouveau dans les modèles de diffusions actuels.»*

Elle avait fait sa propre tournée des salons en 2006, pour faire connaître son premier album, *être…* L'expérience, qui remettait la musique acoustique au premier plan, s'est aussi révélée riche en partage avec un public déjà conquis.

À la carte et sans frontières

Livrer sa musique à domicile, *«c'est dans l'air du temps»*, juge Jean-Robert Bisaillon, directeur-fondateur de la boîte de marketing numérique Iconoclaste et observateur de longue date du milieu de la musique et de ses bouleversements numériques récents. Il signale d'autres adeptes qui ne sont pas nécessairement des abonnés de Show de salon, comme Alexandre Béliard. Outil séduisant notamment en début de carrière, pour faire son chemin dans un monde où l'offre artistique abonde.

«Le phénomène existe dans toutes sortes de niches, indique M. Bisaillon, citant sa déclinaison folk intitulée Home Routes, dans l'Ouest canadien. *Nous, on l'incarne dans un réseau social en ligne.»* Avec concerts à la carte.

Est-ce là le fruit des mutations majeures dans le monde de la musique depuis l'avènement d'Internet — dévaluation musicale, montée en flèche des musiques de niche, recul des ventes de billets de spectacles? Doublé d'une expérience de partage et d'un rapport à l'intimité transformés par la prolifération des réseaux sociaux? M. Bisaillon acquiesce et ajoute: *«C'est aussi une extrapolation du phénomène du travail autonome: on ne répugne plus à se rendre chez le particulier pour développer des relations d'affaires»*, dit-il.

La tendance ne se limite évidemment pas au seul cercle de la musique. Brigitte Saint-Aubin cite d'ailleurs, comme modèle d'inspiration, la pièce *Les grands responsables* que le Théâtre du Grand Jour disséminait dans les chaumières en 2006-2007. La Pire Espèce a aussi proposé son désormais classique *Ubu sur la table* directement chez le spectateur, il y a quelques années. Il répète actuellement l'expérience à travers un concours pour sa création en cours d'élaboration, *Petit bonhomme en papier carbone*.

Plus largement, culture de proximité et culture participative sont les mots d'ordre des politiques culturelles depuis une dizaine d'années. En France, le phénomène du spectacle à domicile est déjà bien ancré dans les mœurs. *«Ça fait partie d'une action de sensibilisation des diffuseurs»*, pour aller à la rencontre de nouveaux publics, explique Jeanne Bertoux, d'origine française et responsable des communications de la Pire Espèce et de Cartes prem1eres.

«Il est de plus en plus difficile de faire sortir les gens de chez eux», note Brigitte Saint-Aubin. Alors par ici la culture dans le boudoir!

Le Devoir

ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

***Androgyny*, de Norval Morrisseau, a été installé à Rideau Hall en septembre 2008.**

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le portrait de la reine Elizabeth II peint par Phil Richards est présenté à la souveraine.

TABLEAU

SUITE DE LA PAGE 1

pressionne par ses dimensions (3,6 mètres sur 6,1 mètres), l'éclat de ses couleurs et la puissance de l'équilibre de ses éléments. Considéré comme un chef-d'œuvre, il représente *«la vision du monde du chaman ojibwé»* et célèbre un *«monde prospère et généreux»*.

L'œuvre de Richards est plus petite (3,3 m x 2,2 m), plus sobre et plus classique. Elle présente la reine dans une robe blanche ornée de perles, debout devant une entrée en voûte de Rideau Hall. Un portrait de la reine Victoria est visible derrière elle. Au moment du dévoilement du tableau, Elizabeth II avait demandé à la blague s'il faudrait agrandir Rideau Hall pour pouvoir l'accrocher.

Au suivant

Il était prévu depuis 2008 que l'œuvre de Morrisseau serait décrochée des murs de Rideau Hall en 2011 (le prêt était une collaboration du ministère des Affaires indiennes et du Centre d'art indien et inuit). Il est toutefois encore en place à ce jour. Hier, Rideau Hall n'a pas voulu confirmer — ni infirmer — que l'œuvre de Phil Richards remplacera celle de Norval Morrisseau (*«les détails seront dévoilés à une date ultérieure»*), mais deux sources distinctes l'ont affirmé au *Devoir*.

Phil Richards indiquait lui-même la semaine dernière que *«la salle de bal de Rideau Hall a été choisie»* pour héberger son œuvre, qui est exposée à Londres jusqu'à vendredi. Selon M. Richards, l'autre endroit considéré était le foyer du Sénat au parlement, où un vitrail représentant la reine a été installé en septembre.

À Rideau Hall, l'arrivée du tableau de Richards devrait à tout le moins faire plaisir au sénateur libéral Serge Joyal, qui avait dénoncé en juin 2009 l'absence de portrait de la reine au mur principal de la salle de bal (la reine et son mari sont visibles sur le mur opposé). *«Cela m'a mis très mal à l'aise* [de constater] *que le portrait de Sa Majesté ne se trouve plus dans la salle de bal,* disait-il. […] *J'ai trouvé curieux que la cérémonie d'État se déroule face au tableau de Norval Morrisseau et que l'on fasse dos au portrait de Sa Majesté. Le Canada est le seul pays du Commonwealth ayant pour chef d'État Sa Majesté où l'on fait dos à Sa Majesté lors de cérémonies officielles.»*

Les conservateurs ont fait plusieurs efforts depuis pour réaffirmer l'attachement du pays à Elizabeth II, qui vient de fêter ses 60 ans de règne. À l'été 2011, deux toiles d'Alfred Pellan ont été décrochées du hall d'entrée du ministère des Affaires étrangères pour être remplacées par une photographie de la reine. Toutes les ambassades ont aussi reçu la consigne de mettre en évidence le visage d'Elizabeth II.

Avec Hélène Buzzetti
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Quebecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.